



LA COUR DES COMPTES

La Cour des comptes est chargée du contrôle indépendant et autonome de la gestion des administrations publiques.

La Cour des comptes vérifie d'office et selon son libre choix la **légalité** des activités et la **régularité** des recettes et des dépenses décrites dans les comptes et s'assure du **bon emploi** des crédits, fonds et valeurs gérés par les entités contrôlées. Elle a également pour but d'évaluer les politiques publiques et assure la révision des comptes de l'État. Elle organise librement son travail et dispose de larges moyens d'investigation. Elle peut notamment requérir la production de documents, procéder à des auditions, à des expertises, se rendre dans les locaux de l'entité contrôlée. Elle se saisit des communications qui lui sont faites par les citoyennes et citoyens. Elle peut également répondre à des demandes de consultation faites par les autorités.

Sont soumis au contrôle de la Cour des comptes :

- l'administration cantonale comprenant les départements, la chancellerie d'État et leurs services, ainsi que les organismes qui leur sont rattachés ou placés sous leur surveillance ;
- l'administration du pouvoir judiciaire ;
- le secrétariat général du Grand Conseil ;
- les institutions cantonales de droit public ;
- les entités subventionnées ;
- les entités de droit public ou privé dans lesquelles l'État possède une participation majoritaire, à l'exception des entités cotées en bourse ;
- les autorités communales, les services et les institutions qui en dépendent, ainsi que les entités intercommunales.

Les rapports de la Cour des comptes sont rendus publics : ils consignent ses observations, les conclusions de ses investigations, les enseignements qu'il faut en tirer et les recommandations conséquentes. La Cour des comptes signale dans ses rapports les cas de réticence et les refus de collaborer survenus lors de ses contrôles.

La Cour des comptes publie également un rapport annuel comportant la liste des objets traités, celle des objets qui n'ont pas fait l'objet d'un contrôle détaillé, celle des rapports rendus avec leurs conclusions et recommandations et les suites qui y ont été données. Les rapports restés sans effets ni suites sont également signalés.

Vous pouvez participer à l'amélioration de la gestion de l'État en prenant contact avec la Cour des comptes.

Toute personne, de même que les entités soumises à son contrôle, peuvent communiquer à la Cour des comptes des faits ou des pratiques qui pourraient être utiles à l'accomplissement de ses tâches.

Prenez contact avec la Cour des comptes par téléphone, courrier postal ou électronique. Vous trouverez nos coordonnées sur internet :

https://www.cdc-ge.ch



INTRODUCTION AU TOME 2 DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ

Description

Le tome 2 du rapport annuel d'activité de la Cour des comptes présente les résultats de la mise en œuvre des recommandations émises dans les rapports d'audit et d'évaluation. Par ailleurs, depuis 2021, il est également présenté les résultats du suivi des recommandations émises dans les examens ciblés.

Depuis 2020, le suivi porte, sauf exception, uniquement sur les recommandations qui sont passées depuis le dernier suivi réalisé par la Cour du statut « Ouvert » au statut « Fermé ».

Le suivi opéré par la Cour des comptes des recommandations émises dans ses rapports ou dans ses examens ciblés est réalisé annuellement, selon une procédure déployée avec les entités auditées et/ou évaluées. Sont ainsi repris dans le présent tome 2 :

- Tous les rapports publiés par la Cour des comptes depuis le 1^{er} juillet 2017 et dont les recommandations n'auraient pas encore toutes été mises en œuvre lors du suivi précédent ;
- Tous les examens ciblés finalisés par la Cour des comptes depuis le 1^{er} janvier 2021 et dont les recommandations n'auraient pas encore toutes été mises en œuvre lors du suivi précédent ;
- Et à l'exception des rapports publiés en fin d'année N : compte tenu de la date de publication et des échéances des recommandations, ces rapports ne peuvent pas faire l'objet d'un suivi formel dès le mois de décembre de la même année.

Bases légales relatives au suivi des recommandations de la Cour des comptes

La loi sur la surveillance de l'État (LSurv), entrée en vigueur le 1^{er} juin 2014, définit les règles applicables et les entités compétentes en matière de surveillance de l'État. Elle confie formellement à la Cour des comptes la responsabilité de suivre et de publier la mise en œuvre de ses recommandations.

Art. 43 Publicité des rapports

¹La Cour des comptes rend publics ses rapports.

² Elle y consigne ses observations et ses recommandations éventuelles.

³ Elle publie une fois par an un rapport d'activité, comportant notamment :

- a) la liste des objets qu'elle a traités par un audit ou une évaluation ;
- b) avec une motivation succincte, la liste des objets qui n'ont pas fait l'objet d'un contrôle détaillé;
- c) la liste des rapports qu'elle a rendus avec leurs conclusions et recommandations éventuelles ainsi que les suites qui leur ont été données ;
- d) la liste des rapports restés sans effets.

⁴ Elle détermine l'étendue des informations contenues dans ses rapports en tenant compte des intérêts publics et privés susceptibles de s'opposer à la divulgation de certaines informations.



Normes internationales de suivi des audits

Afin de réaliser cette activité de suivi des recommandations, la Cour des comptes se réfère aux normes de l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (INTOSAI). Dans ses huit piliers relatifs à l'indépendance des Institutions supérieures de contrôle des finances publiques (ISC), l'INTOSAI recommande que les ISC déploient des mécanismes efficaces de suivi des recommandations, le suivi du rapport devant « faire partie du processus d'audit, car il constitue un outil important pour renforcer l'incidence de l'audit et améliorer les travaux à l'avenir ».

Ainsi, l'INTOSAI recommande aux ISC d'avoir « des procédures indépendantes garantissant des contrôles de suivi pour veiller à ce que les entités contrôlées donnent suite à leurs observations et à leurs recommandations et que des mesures correctrices soient prises ».

Se basant sur ces bonnes pratiques, la Cour des comptes a mis en œuvre depuis sa création son propre dispositif et ses procédures de suivi des recommandations sur ses missions d'audit et les a également étendus aux évaluations de politiques publiques. Ainsi, elle veille à ce que les entités concernées aient déployé les mesures d'amélioration identifiées.

Processus de suivi des recommandations

La Cour des comptes suit la mise en œuvre des recommandations avec pour date de référence le 31 décembre, excepté pour les recommandations particulières qui peuvent faire l'objet d'un suivi sans délai et de manière continue (par exemple, celles destinées à traiter un risque de fraude).

Le processus de suivi des recommandations commence chaque année au printemps. Il consiste en l'examen, par les auditeurs et les évaluateurs, des mesures correctrices prises par l'entité concernée à la suite du rapport ou de l'examen ciblé de la Cour des comptes. Pour ce faire, la Cour des comptes prend contact avec les entités concernées et récolte les informations pertinentes relatives à la mise en œuvre des recommandations. Elle examine de manière indépendante et impartiale les informations récoltées et, selon le niveau de risque ou de priorité sous-jacent et le degré de mise en œuvre de la recommandation, détermine alors les problématiques nécessitant un suivi approfondi (récolte supplémentaire de documents, analyses particulières, tests sur de nouvelles pratiques).

Finalement, la Cour des comptes porte une appréciation générale sur les mesures mises en œuvre par les entités concernées durant l'année sous suivi en fonction des dates d'échéance des recommandations. Un tableau synthétique reprend la liste des recommandations, leur date d'échéance et leur statut.

Le statut sera par défaut « *Ouvert* » tant que la recommandation n'est pas mise en œuvre et « *Fermé* » si la recommandation a été mise en place et traite le risque identifié. Le statut « *Refusé* » sera mentionné pour les recommandations qui auront été rejetées par l'entité auditée/évaluée. La Cour des comptes pourra également considérer que le statut d'une recommandation est « *Fermé* », si celle-ci n'est plus pertinente à la suite d'un changement organisationnel ou de la disparition des risques encourus.

Les normes professionnelles suivies par la Cour des comptes précisent qu'il convient « principalement de déterminer si les suites données aux constatations et aux recommandations permettent de modifier les conditions qui sont à l'origine des insuffisances relevées » (ISSAI 3100, section 2.4.4). En conséquence, le statut « Fermé » n'est considéré que si un document probant fourni par l'entité concernée, ou un test effectué par la Cour des comptes, permettent d'avoir une assurance raisonnable quant à une réalisation effective de la recommandation.



Valeur ajoutée du suivi des recommandations

Au-delà de l'obligation légale faite à la Cour des comptes, le suivi des recommandations permet :

- De rendre compte aux citoyens et aux autorités du degré de mise en œuvre des recommandations par les entités auditées ou évaluées ;
- D'offrir un soutien objectif et indépendant aux autorités cantonales, communales ou décentralisées lorsque leurs travaux touchent à des domaines d'activités concernés par un suivi des recommandations ;
- De renforcer une approche basée sur les solutions et non sur les problèmes au sein des entités concernées et d'évaluer les progrès réalisés par ces dernières ;
- D'évaluer l'impact des recommandations de la Cour des comptes et d'en tirer des indicateurs et des enseignements utiles dans une perspective d'amélioration continue de ses propres prestations.



TABLE DES MATIÈRES

Liste des rapports d'audit faisant l'objet d'un suivi au 31 décembre 2024	9
Liste des rapports d'évaluation faisant l'objet d'un suivi au 31 décembre 2024	13
Liste des examens ciblés faisant l'objet d'un suivi au 31 décembre 2024	15
Synthèse des données relatives aux objets avec recommandations faisant l'objet d'un suivi au 31 décembre 2024	16
N° 120 Audit de gestion et de conformité portant sur la gouvernance des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG)	20
N° 121 Audit de gestion portant sur la gestion des matériaux d'excavation	22
N° 125 Audit de gestion et financier relatif au traitement comptable des immobilisations	23
N° 134 Audit de gestion relatif aux immeubles avec encadrement pour personnes âgées – État de Genève	24
N° 136 Audit de gestion et de conformité relatif aux requérants mineurs non accompagnés (RMNA)	26
N° 139 Évaluation du dispositif d'octroi des bourses et prêts d'études	28
N° 140 Audit de conformité et de gestion du secteur juridique du Service de police du commerce et de la lutte contre le travail au noir (PCTN)	29
N° 141 Audit de légalité et de gestion relatif à la gouvernance et gestion des lignes transfrontalières de tramway	
N° 144 Audit de légalité et de gestion relatif à la tarification du chauffage à distance par l'incinération des ordures ménagères (CADIOM)	32
N° 145 Audit de légalité et de gestion relatif au Service de protection des adultes (SPAd)	
N° 146 Audit de gestion et de conformité relatif à la gestion des ressources humaines de la Ville de Lancy	35
N° 147 Évaluation portant sur l'enseignement artistique délégué	36
N° 148 Audit de légalité et de gestion relatif au dispositif de police de proximité	38
N° 153 Audit de performance du Fonds cantonal d'art contemporain (FCAC) et du Fonds municipal d'art contemporain de la Ville de Genève (FMAC)	39
N° 154 Audit de légalité et de gestion des indemnités horaires versées par la Ville de Genève	41
N° 155 Audit de légalité et de gestion des camps de ski organisés par le DIP au cycle d'orientation	42
N° 156 Audit de gestion sur les grands projets d'aménagement du territoire de la commune de Confignon	43
N° 157 Audit de gestion sur la gestion de l'eau potable	44
N° 158 Audit de légalité et de gestion du traitement du vote par correspondance dans les locaux du Service des votations et élections (SVE)	46
N° 160 Évaluation du dispositif Espace entreprise	47
N° 161 Audit de légalité et de gestion portant sur la Gouvernance de la Fondation du Grand Théâtre de Genève (FGTG)	48
N° 162 Audit de conformité et de gestion portant sur l'origine et l'utilisation des financements dédiés à la recherche au sein de l'Université de Genève	49
N° 163 Audit de performance portant sur le Bureau de l'intégration des étrangers (BIE)	50
N° 164 Audit de légalité et de gestion relatif au dispositif de contrôle des subventions au sein de l'État de Genève	51
N° 166 Évaluation portant sur l' animation socioculturelle – activités tout public et cohésion socialesociale	52



N° 167 Audit de conformité et de gestion portant sur la centrale cantonale d'appels sanitaires urgents (centrale 144)144	53
N° 168 Audit de conformité relatif à la délégation d'activités commerciales par une entité subventionnée : Genève-Plage & Bains des Pâquis	55
N° 169 Audit de gestion relatif à la transition énergétique appliquée aux bâtiments de l'État de Genève (Office cantonal des bâtiments)	
N° 170 Audit de performance relatif au dispositif de la petite enfance en Ville de Genève	57
N° 172 Audit de conformité relatif au subventionnement de la déchetterie mobile dans la région Arve-Lac	58
N° 174 Audit de performance relatif à la gestion du contentieux pécuniaire non fiscal	59
N° 175 Audit de performance relatif au dispositif genevois de la protection civile	61
N° 176 Audit de conformité relatif à la gestion des risques et des alertes au DIP	62
N° 177 Évaluation portant sur les mesures de réinsertion proposées en prison	63
N° 178 Évaluation portant sur la prévention du surpoids et de l'obésité	64
N° 179 Audit de performance relatif à la transition énergétique appliquée aux bâtiments des ÉPA	65
N° 180 Audit de conformité relatif à l'organisation administrative supportant la prise de décision en Ville de Genève par le Conseil administratif	66
N° 181 Évaluation portant sur le dispositif de soutien aux proches aidants de personnes âgées	67
N° 182 Audit de conformité relatif au processus Achats au sein de la HEAD Genève	68
N° 183 Évaluation des effets de la loi sur le revenu déterminant unifié (LRDU)	
N° 184 Audit de conformité relatif à la gestion des ressources humaines de la Ville de Meyrin	70
N° 185 Audit de performance portant sur les mesures du Léman Express (LEx)	
N° 186 Audit financier relatif à la gestion des emprunts de la Ville de Genève	73
N° 187 Audit de conformité relatif au processus d'autorisation et de gestion des emplacements destinés aux panneaux peintspeints	74
N° 188 Audit de performance relatif au Service du contrôle externe de l'administration fiscale cantonale (AFC)	75
N° 189 Audit de conformité relatif au financement cantonal direct des projets d'aide au développement	76
Examen ciblé N° 81 portant sur les pertes de réseau électrique de Services industriels de Genève (SIG)	77
Examen ciblé N° 84 portant sur l'attribution des logements selon le régime du bail associatif	78



Liste des rapports d'audit faisant l'objet d'un suivi au 31 décembre 2024

Les rapports d'audit publiés depuis le 1^{er} juillet 2017, qui font l'objet d'un suivi au 31 décembre 2024 dans la mesure où leurs recommandations n'avaient pas encore toutes été mises en œuvre lors du suivi annuel précédent, sont les suivants :

Libellé du venneut	Entités	Red	Recommandations			Statut des recommandations			
Libellé du rapport	concernées	Proposées	Acceptées	Refusées	Ouvert	Fermé	Refusé		
N° 120 : Rapport d'audit de gestion et de conformité portant sur la gouvernance des Hôpitaux universitaires de Genève	HUG	17	17	-	2	15	-		
N° 121 : Rapport d'audit de gestion portant sur la gestion des matériaux d'excavation	État de Genève	13	12	1	1	11	1		
N° 125 : Rapport d'audit financier et de gestion relatif au traitement comptable des immobilisations	État de Genève	15	15	-	1	14	-		
N° 134: Audit de gestion relatif aux immeubles avec encadrement pour personnes âgées - État de Genève	État de Genève	18	14	4	-	16	2		
N° 136 : Audit de gestion et de conformité relatif aux requérants mineurs non accompagnés (RMNA)	État de Genève	12	11	1	-	11	1		
N° 140: Audit de conformité et de gestion du secteur juridique du Service de police du commerce et de la lutte contre le travail au noir (PCTN)	État de Genève	6	6	-	-	6	-		
N° 141 : Audit de légalité et de gestion relatif à la gouvernance et la gestion des lignes transfrontalières de tramway	État de Genève	10	10	-	-	10	-		
N° 144 : Audit de légalité et de gestion relatif à la tarification du chauffage à distance par l'incinération des ordures ménagères (CADIOM)	CADIOM SA	9	9	-	1	8	-		
N° 145 : Audit de légalité et de gestion relatif au Service de protection des adultes (SPAd)	État de Genève	13	13	-	2	11	-		
N° 146 : Audit de gestion et de conformité relatif à la gestion des ressources humaines de la Ville de Lancy	Ville de Lancy	13	13	-	2	11	-		



Libert de manage	Entités	Red	commandation	าร	Statut des recommandations			
Libellé du rapport	concernées	Proposées	Acceptées	Refusées	Ouvert	Fermé	Refusé	
N° 148 : Audit de légalité et de gestion relatif au dispositif de police de proximité	État de Genève	1	1	-	1	-	-	
N° 153: Audit de performance du Fonds cantonal d'art contemporain (FCAC) et du Fonds municipal d'art contemporain de la Ville de Genève (FMAC)	État de Genève Ville de Genève	25	25	-	1	24	-	
N° 154: Audit de légalité et de gestion des indemnités horaires versées par la Ville de Genève	Ville de Genève	8	7	1	1	6	1	
N° 155 : Audit de légalité et de gestion des camps de ski organisés par le DIP au cycle d'orientation	État de Genève	8	8	-	1	7	-	
N° 156: Audit de gestion relatif aux grands projets d'aménagement du territoire de la commune de Confignon	Commune de Confignon	6	6	-	3	3	-	
N° 157 : Audit de gestion de l'eau potable	SIG État de Genève	11	11	-	6	5	-	
N° 158 : Audit de légalité et de gestion du traitement du vote par correspondance dans les locaux du Service des votations et élections (SVE)	État de Genève	12	12	-	-	12	-	
N° 161: Audit de légalité et de gestion portant sur la Gouvernance de la Fondation du Grand Théâtre de Genève (FGTG)	État de Genève Ville de Genève FGTG	14	13	1	1	12	1	
N° 162: Audit de conformité et de gestion portant sur l'origine et l'utilisation des financements dédiés à la recherche au sein de l'Université de Genève	UNIGE	7	7	-	7	-	-	
N° 163 : Audit de performance du bureau de l'intégration des étrangers (BIE)	BIE	10	10	-	2	8	-	
N° 164 : Audit de légalité et de gestion relatif au dispositif de contrôle des subventions	État de Genève	7	7	-	2	5	-	
N° 167 : Audit de conformité et de gestion portant sur la centrale cantonale d'appels sanitaires urgents (centrale 144)	État de Genève HUG Centrale 144	12	12	-	3	9	-	



THE REAL PROPERTY OF THE PROPE	Entités	Red	commandation	ıs	Statut des recommandations			
Libellé du rapport	concernées	Proposées	Acceptées	Refusées	Ouvert	Fermé	Refusé	
N° 168 : Audit de conformité relatif à la délégation d'activités commerciales par une entité subventionnée : Genève-Plage & Bains des Pâquis	État de Genève Ville de Genève	9	9	-	3	6	-	
N° 169 : Audit de gestion relatif à la transition énergétique appliquée aux bâtiments de l'État de Genève (Office cantonal des bâtiments)	État de Genève	11	10	1	3	7	1	
N° 170 : Audit de performance relatif au dispositif de la petite enfance en Ville de Genève	Ville de Genève	5	4	1	2	2	1	
N° 172 : Audit de conformité relatif au subventionnement de la déchetterie mobile dans la région Arve-Lac	État de Genève	6	6	-	2	4	-	
N° 174: Audit de performance relatif à la gestion du contentieux pécuniaire non fiscal	État de Genève	9	9	-	3	6	-	
N° 175 : Audit de performance relatif au dispositif genevois de la protection civile	État de Genève	4	4	-	4	-	-	
N° 176 : Audit de conformité relatif à la gestion des risques et des alertes au DIP	État de Genève	7	6	1	-	6	1	
N° 179 : Audit de performance relatif à la transition énergétique appliquée aux bâtiments des ÉPA	État de Genève	8	8	-	5	3	-	
N° 180 : Audit de conformité relatif à l'organisation administrative supportant la prise de décision en Ville de Genève par le Conseil administratif	Ville de Genève	5	5	-	1	4	-	
N° 182 : Audit de conformité relatif au processus Achats au sein de la HEAD Genève	HEAD HES-SO GE	8	8	-	3	5	-	
N° 184 : Audit de conformité relatif à la gestion des ressources humaines de la Ville de Meyrin	Ville de Meyrin	11	11	-	8	3	-	
N° 185 : Audit de performance portant sur les mesures d'accompagnement du Léman Express (LEx)	État de Genève	8	8	-	4	4	-	



Libellá du verment	Entités	Recommandations		ıs	Statut des recommandations			
Libellé du rapport	concernées	Proposées	Acceptées	Refusées	Ouvert	Fermé	Refusé	
N° 186 : Audit financier relatif à la gestion des emprunts de la Ville de Genève	Ville de Genève	5	5	-	-	5	-	
N° 187: Audit de conformité relatif au processus d'autorisation et de gestion des emplacements destinés aux panneaux peints	Ville de Genève	5	5	-	5	-	-	
N° 188 : Audit de performance relatif au Service du contrôle externe de l'administration fiscale cantonale (AFC)	État de Genève	4	4	-	3	1	-	
N° 189 : Audit de conformité relatif au financement cantonal direct des projets d'aide au développement	État de Genève	6	6	-	4	2	-	
État au 31.12.2024		358	347	11	87	262	9	

En revanche, compte tenu de leur date de publication et des échéances de leurs recommandations, les rapports d'audit suivants n'ont pas fait l'objet d'un suivi formel au 31 décembre 2024 :

	Date de	Entités	Recommandations			
Libellé du rapport	é du rapport publication		Proposées	Acceptées	Refusées	
N° 191 : Audit de performance relatif à la transition numérique des processus post-autorisation de construire	26.11.2024	État de Genève	6	5	1	
N° 192 : Audit de performance relatif au pilotage par l'État de Genève des missions d'intérêt général des HUG et de l'IMAD	05.12.2024	État de Genève	7	7	-	
N° 193 : Audit de performance relatif au Service étrangers de l'Office cantonal de la population et des migrations (OCPM)	10.12.2024	État de Genève	3	3	-	
N° 195 : Audit de conformité relatif à l'acquisition de prestations de services et attribution de mandats	16.12.2024	État de Genève	10	3	7	



Liste des rapports d'évaluation faisant l'objet d'un suivi au 31 décembre 2024

Les rapports d'évaluation publiés depuis le 1^{er} juillet 2017, qui font l'objet d'un suivi au 31 décembre 2024 dans la mesure où leurs recommandations n'avaient pas encore toutes été mises en œuvre lors du suivi annuel précédent, sont les suivants :

	Entités	Red	Recommandations			Statut des recommandations		
Libellé du rapport	concernées	Proposées	Acceptées	Refusées	Ouvert	Fermé	Refusé	
N° 139 : Évaluation - Bourses et prêts d'études	État de Genève	7	7	-	-	7	-	
N° 147 : Évaluation relative à l'enseignement artistique délégué	État de Genève	19	19	-	-	19	-	
N° 160 : Évaluation du dispositif Espace entreprise	État de Genève	13	11	2	1	10	2	
N° 166 : Évaluation portant sur l'animation socioculturelle	État de Genève	7	7	-	-	7	-	
N° 177 : Évaluation des mesures de réinsertion proposées en prison	État de Genève	3	3	-	2	1	-	
N° 178 : Évaluation de la prévention du surpoids et de l'obésité	État de Genève	8	7	1	3	4	1	
N° 181: Évaluation du dispositif de soutien aux proches aidants de personnes âgées	État de Genève	3	3	-	3	-	-	
N° 183 : Évaluation des effets de la loi sur le revenu déterminant unifié (LRDU)	État de Genève	5	5	-	5	-	-	
État au 31.12.2024		65	62	3	14	48	3	



En revanche, compte tenu de sa date de publication et des échéances des recommandations, les rapports d'évaluation suivants n'ont pas fait l'objet d'un suivi formel au 31 décembre 2024 :

	Data da	Fuelkés	Recommandations				
Libellé du rapport	Date de publication	Entités concernées	Proposées	Acceptées	Refusées		
N° 190 : Évaluation des mesures de soutien à la parentalité proposées aux parents d'enfants placés	15.10.2024	État de Genève	4	4	-		
N° 194 : Évaluation du dispositif de prise en charge des auteurs de violences domestiques	12.12.2024	État de Genève	3	3	-		



Liste des examens ciblés faisant l'objet d'un suivi au 31 décembre 2024

Depuis janvier 2021, les examens ciblés ayant donné lieu à l'émission de recommandations par la Cour des comptes font également l'objet d'un suivi annuel au 31 décembre 2024, dans la mesure où leurs recommandations n'avaient pas encore toutes été mises en œuvre lors du suivi annuel précédent :

Libellé des examens ciblés	Entités	Red	Statut des recommandations				
Libelie des examens cibles	concernées	Proposées	Acceptées	Refusées	Ouvert	Fermé	Refusé
Examen ciblé N° 81 portant sur les pertes de réseau électrique de Services industriels de Genève (SIG)	SIG	3	3	-	-	3	-
Examen ciblé N° 84 portant sur l'attribution des logements selon le régime du bail associatif	État de Genève	2	1	1	1	-	1
État au 31.12.2024		5	4	1	1	3	1



Synthèse des données relatives aux objets avec recommandations faisant l'objet d'un suivi au 31 décembre 2024

Rapports d'audit

Pour les trente-huit rapports d'audit faisant l'objet d'un suivi au 31 décembre 2024 :

- Le taux d'acceptation des recommandations est de : 97 %;
- Le taux de réalisation des recommandations acceptées est de : 76 %;
- La répartition des recommandations acceptées et réalisées par échelle de risque ou niveau de priorité est la suivante :

Niveau de risque OU de priorité	Recommand finalement ad		Recommand réalisé	Taux de réalisation	
	En nombre	En %	En nombre	En %	En %
Risque non qualifié par l'audité (recommandation initialement refusée)	2	1%	2	1%	100 %
Mineur à modéré OU faible à moyen	211	60 %	176	67%	83%
Significatif à majeur OU élevé à très élevé	136	39%	84	32 %	62 %
Total	349	100 %	262	100 %	75 %

Rapports d'évaluation

Pour les huit rapports d'évaluation faisant l'objet d'un suivi au 31 décembre 2024 :

- Le taux d'acceptation des recommandations est de : 95 %;
- Le taux de réalisation des recommandations acceptées est de : 77 %.

Examens ciblés

Pour les deux examens ciblés faisant l'objet d'un suivi au 31 décembre 2024 :

- $\bullet \quad \text{Le taux d'acceptation des recommandations est de: 80 \%} \, ;$
- Le taux de réalisation des recommandations acceptées est de : 75 %.



Synthèse du suivi de tous les objets avec des recommandations

Pour les quarante-huit rapports d'audit, rapports d'évaluation et examens ciblés faisant l'objet d'un suivi au 31 décembre 2024, la situation cumulée est la suivante :

Rapports et examens ciblés	Re	Recommandations			Statut des recommandations			
faisant l'objet d'un suivi	Proposées	Acceptées	Refusées	Ouvert	Fermé	Refusé		
État au 31.12.24 [unités]	428	413	15	102	313	13		
État au 31.12.24 [%]	100 %	96%	4%	24 %	73 %	3%		

Par rapport à la situation « initiale » des recommandations, c'est-à-dire avant que la Cour des comptes n'effectue son suivi au 31 décembre 2024, ce sont ainsi 75 recommandations (soit 43 % des recommandations ouvertes) qui sont passées en statut « Fermé ».

Pour les onze objets avec recommandations suivants, le suivi réalisé au 31 décembre 2024 a permis de constater que toutes les recommandations avaient été mises en œuvre et que le suivi était dès lors terminé :

Libellé du document publié	Nombre de recommandations mises en œuvre
N° 134: Audit de gestion relatif aux immeubles avec encadrement pour personnes âgées - État de Genève	16
N° 136: Audit de gestion et de conformité relatif aux requérants mineurs non accompagnés (RMNA)	11
N° 139 : Évaluation - Bourses et prêts d'études	7
N° 140 : Audit de conformité et de gestion du secteur juridique du Service de police du commerce et de la lutte contre le travail au noir (PCTN)	6
N° 141 : Audit de légalité et de gestion relatif à la gouvernance et la gestion des lignes transfrontalières de tramway	10
N° 147 : Évaluation relative à l'enseignement artistique délégué	19
N° 158 : Audit de légalité et de gestion du traitement du vote par correspondance dans les locaux du Service des votations et élections (SVE)	12



Libellé du document publié	Nombre de recommandations mises en œuvre
N° 166 : Évaluation portant sur l'animation socioculturelle	7
N° 176 : Audit de conformité relatif à la gestion des risques et des alertes au DIP	6
N° 186 : Audit financier relatif à la gestion des emprunts de la Ville de Genève	5
Examen ciblé N° 81 portant sur les pertes de réseau électrique de Services industriels de Genève (SIG)	3

Sur les 102 recommandations restant en statut « Ouvert » après le suivi réalisé par la Cour au 31 décembre 2024, 84 d'entre elles (soit 82 % des recommandations ouvertes) ont fait l'objet d'un report du délai de réalisation par l'audité ou l'évalué. La répartition par échelle de risque ou niveau de priorité de ces recommandations est la suivante :

Niveau de risque OU de priorité	Recommandations reportées		
	En nombre	En %	
Mineur à modéré OU faible à moyen	35	34%	
Significatif à majeur OU élevé à très élevé	49 48 %		
Total	84 829		

Les 84 recommandations ayant fait l'objet d'un report concernent 35 rapports et examens ciblés sur les 37 pour lesquels le suivi n'a pas encore été clôturé au 31 décembre 2024. Au vu du très grand nombre de suivis concernés et de situations disparates ayant conduit l'audité/l'évalué à indiquer un report du délai de mise en œuvre de la recommandation concernée, il est très difficile d'établir une statistique globale ou une tendance générale. En revanche, les motifs des reports sont décrits de manière plus détaillée dans chaque suivi individuel de rapport ou d'examen ciblé (cf. ci-dessous, pages 20 et suivantes).



Globalement, le taux de réalisation des recommandations suivies s'est amélioré, passant de 69 % au 31 décembre 2023 à 76 % au 31 décembre 2024.

Finalement, la Cour des comptes constate que sept rapports ont un taux de réalisation des recommandations acceptées inférieur à 20 % au 31 décembre 2024. Pour la majorité de ces rapports, cela se justifie principalement par le fait que le délai de mise en œuvre n'est pas encore échu, qu'il s'agit d'une publication récente datant de la période sous revue, que la mise en œuvre a été mise en attente en raison de facteurs externes (par exemple : les élections communales ou l'entrée en vigueur d'une nouvelle législation) ou que les travaux sont déjà bien avancés, mais non encore finalisés. La Cour vérifiera avec attention la mise en œuvre de certains plans d'action, mais elle estime pour autant à ce jour qu'aucun de ces suivis n'est à qualifier comme étant « préoccupant ».



N° 120 Audit de gestion et de conformité portant sur la gouvernance des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG)

rapport publié le 18 septembre 2017

No 120 Gouvernance des Hôpitaux universitaires de Genève				
5		Ouvert	2	
Recommandations proposées	17	Fermé	15	
proposees		Refusé	-	

Les dix-sept recommandations émises par la Cour des comptes ont été acceptées.

Au 31 décembre 2024, quinze recommandations ont été mises en œuvre, mais aucune n'a été fermée durant la période sous revue.

Les deux recommandations ouvertes étaient échues et ont fait l'objet d'un nouveau report d'échéance (recommandations 16 et 17). Les HUG indiquent que les recommandations seront mises en œuvre d'ici fin mars 2025 et que le report s'explique par le changement à la tête de la direction médicale.

Compte tenu du report systématique de ces deux recommandations, des différents changements intervenus ces derniers mois tant au sein du Conseil d'administration que du comité de direction et des alertes reçues par la Cour, cette dernière a décidé d'étudier l'opportunité de lancer un nouvel audit relatif à la gouvernance et la surveillance des HUG.

Les recommandations en statut « Ouvert », dont la mise en œuvre n'était pas échue au 31 décembre 2024 ou pour lesquelles un report de délai a été demandé, n'ont pas fait l'objet d'un suivi.

No 120 Go	uvernance des Hôpitaux universitaires de Genève				
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
120-R1	Revoir les attributions du Bureau du Conseil d'administration.	Mineur	Président CA	30.03.2018 report 31.03.2019	Fermé
120-R2	Augmenter les séances du Conseil d'administration (CA) pour approfondir certains sujets stratégiques.	Mineur	Président CA	30.09.2017	Fermé
120-R3	Préciser les attentes et les limites des membres du CA dans les comités de gestion départementaux.	Mineur	Président CA	31.03.2018 report 31.03.2019	Fermé
120-R4	Informer le Conseil d'État lors de l'absence régulière de membres du CA.	Mineur	Président CA	30.09.2017	Fermé
120-R5	Permettre au CA de siéger sans les membres du Comité de direction.	Mineur	Président CA	30.09.2017 report 30.06.2020	Fermé
120-R6	Mettre à disposition du CA les documents nécessaires à sa mission.	Mineur	Président CA	30.09.2017	Fermé
120-R7	Établir une liste des sujets stratégiques suivis par le CA.	Mineur	Président CA et Direction générale	31.01.2018 31.12.2018 report 30.06.2020	Fermé
120-R8	Présenter au CA toutes les solutions proposées par la direction générale.	Mineur	Direction générale	18.09.2017	Fermé
120-R9	Rappeler l'importance de l'établissement systématique des rapports d'incidents.	Mineur	Direction générale	30.10.2017	Fermé
120-R10	Superviser la réorganisation du Collège des médecins chefs de service.	Mineur	Direction générale	31.03.2018 30.06.2019 30.06.2020 report 31.12.2020	Fermé
120-R11	Préciser les attentes du Comité de direction envers le Collège par rapport à celles du CME.	Mineur	Direction générale	31.03.2018 30.06.2019 30.06.2020 report 31.12.2020	Fermé
120-R12	Préciser de quelle manière les préavis du Collège sont transmis au Comité de direction.	Mineur	Direction générale	31.03.2018 30.06.2019 30.06.2020 report 31.12.2020	Fermé
120-R13	Formaliser l'existence du Conseil consultatif des départements médicaux et du Conseil consultatif des directions.	Mineur	Direction générale	31.03.2018 report 30.06.2019	Fermé



Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
120-R14	Inviter les chefs de département à proposer une organisation et un mode de fonctionnement du Conseil consultatif des chefs de département.	Mineur	Direction générale	31.03.2018	Fermé
120-R15	Soumettre des modifications de la LEPM au département.	Mineur	Président du CA	31.03.2018 31.03.2019 report 30.06.2020	Fermé
120-R16	Compléter le règlement relatif à l'organisation du CA sur la politique des soins.	Mineur	Président du CA	31.03.2018 31.03.2019 30.06.2020 30.06.2021 30.06.2022 31.12.2023 31.12.2024 report 31.03.2025	Ouvert
120-R17	Procéder à une revue des documents de gouvernance.	Mineur	Conseil d'administration	31.03.2018 31.03.2019 30.06.2020 30.06.2021 30.06.2022 31.12.2023 31.12.2024 report 31.03.2025	Ouvert



N° 121 Audit de gestion portant sur la gestion des matériaux d'excavation

rapport publié le 10 novembre 2017

Sur les treize recommandations émises par la Cour des comptes, douze ont été acceptées et une refusée.

Au 31 décembre 2024, onze recommandations ont été mises en œuvre, mais aucune n'a été fermée durant la période sous revue.

La dernière recommandation ouverte a fait l'objet d'un nouveau report au 30 juin 2025 (recommandation 13). Celle-ci concerne la prise en compte par le Service de géologie, sols et déchets (GESDEC) des modifications de l'ordonnance fédérale sur les mouvements de déchets (OMoD) relatives à certains contrôles, entrées en vigueur au 1^{er} juillet 2017, soit il y a plus de sept ans. La Cour regrette ce constat et encourage le GESDEC à redoubler d'efforts afin de trouver un terrain d'entente avec l'Office fédéral de l'environnement (OFEV). Le délai supplémentaire doit ainsi permettre au GESDEC de concrétiser les discussions qui sont en cours avec l'OFEV.

No 121 Gestion des matériaux d'excavation						
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut	
121-R1	Définir une analyse prospective des besoins et des capacités.				Refusé	
121-R2	Proposer au Conseil d'État l'instauration de dispositions légales et réglementaires rendant obligatoire le traitement des matériaux d'excavation.		GESDEC	30.06.2019 31.12.2019 31.12.2020 report 31.12.2022	Fermé	
121-R3	Publier une analyse sur le potentiel de recyclage des matériaux d'excavation du sol genevois en fonction des éléments du plan directeur cantonal 2030.		GESDEC	30.06.2018 30.06.2019 31.12.2019 31.12.2020 report 31.12.2021	Fermé	
121-R4	Proposer au Conseil d'État une modification des directives de l'État afin de rendre obligatoire pour l'ensemble des chantiers du Grand État le recyclage des matériaux d'excavation non pollués et l'utilisation des matériaux recyclés.	Modéré	GESDEC	30.12.2019 report 31.12.2020	Fermé	

No 121 Gestion des matériaux d'excavation					
Recommandations proposées		Ouvert	1		
	13	Fermé	11		
proposees		Refusé	1		

No 121 Gestion des matériaux d'excavation					
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
121-R5	Préciser dans les futurs plans de zone et/ou autorisations d'exploiter des décharges de type A que seuls les matériaux d'excavation non pollués dont les fractions valorisables n'auront pu être retirées au préalable seront stockés.	Mineur	GESDEC	30.06.2019 31.12.2020 report 31.12.2021	Fermé
121-R6	Étudier les possibilités permettant d'installer des équipements de recyclage fixes ou mobiles dans les décharges de type A.	Mineur	GESDEC	30.06.2019 30.06.2021 31.12.2021 report 31.12.2022	Fermé
121-R7	Définir les contrôles qu'il faudra réaliser sur les décharges de type A afin de vérifier l'application des règles en matière de recyclage.	Modéré	GESDEC	30.06.2019 31.12.2020 31.12.2021 report 30.06.2022	Fermé
121-R8	Formaliser les contrôles techniques réalisés dans le cadre des autorisations d'exploiter (octroi et surveillance).	Mineur	GESDEC	31.12.2018 30.06.2020 31.12.2020 report 31.12.2021	Fermé
121-R9	Rédiger une procédure sur les activités de préavis du GESDEC pour les autorisations de construire.	Mineur	GESDEC en collaboration avec le CI	31.12.2018 30.06.2020 31.12.2020 report 30.06.2022	Fermé
121-R10	Définir des règles de fixation des amendes.	Mineur	Service juridique de l'environnement	31.12.2018 30.06.2020 31.12.2020 report 31.12.2021	Fermé
121-R11	Effectuer une mise en conformité avec la loi afin de garantir une égalité de traitement entre les installations d'élimination des déchets.	Modéré	GESDEC	31.12.2018 31.12.2020 report 30.09.2021	Fermé
121-R12	Formaliser davantage les contrôles techniques réalisés dans le cadre de la procédure d'exportation de matériaux d'excavation.	Mineur	GESDEC	31.12.2018	Fermé
121-R13	Adapter la procédure de contrôle des exportations pour les flux journaliers, notamment suite à la modification récente de l'OMoD.	Modéré	GESDEC	31.12.2018 31.12.2020 31.12.2021 31.12.2023 31.12.2024 report 30.06.2025	Ouvert



N° 125 Audit de gestion et financier relatif **au traitement comptable des immobilisations**

rapport publié le 22 décembre 2017

No 125 Traitement comptable des immobilisations				
D 1		Ouvert	1	
Recommandations proposées	15	Fermé	14	
ргорозсез		Refusé	-	

Les quinze recommandations émises par la Cour des comptes ont été acceptées.

Au 31 décembre 2024, quatorze recommandations ont été mises en œuvre, mais aucune n'a été fermée durant la période sous revue.

La dernière recommandation ouverte a fait l'objet d'un nouveau report au 31 décembre 2025 (recommandation 1). Ce délai a été demandé afin de permettre la finalisation du projet avec des ressources spécialement dédiées à cet effet.

lo 125 Traitement comptable des immobilisations							
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut		
125-R1	Compléter et mettre à jour la documentation actuelle supportant le SCI.	Mineur	DGFE/SEF	31.12.2018 31.12.2020 31.12.2021 31.12.2024 report 31.12.2025	Ouvert		
125-R2	Analyser la pertinence des contrôles effectués par les différents intervenants.	Mineur	Direction des grands projets et services généraux de la DGGC	31.12.2018 report 31.12.2019	Fermé		
125-R3	Clarifier la procédure « rôle de compétences financières (FIN.4PR.31) » de l'OBA.	Mineur	OBA_D PF	31.01.2018	Fermé		
125-R4	Appliquer les règles internes de l'OBA et de la CGE de manière stricte.	Mineur	OBA_D PF	31.01.2018	Fermé		
125-R5	Mettre en place des activités de contrôle sur la nature des dépenses.	Mineur	OBA_D PF/DGV/STE	31.01.2018	Fermé		
125-R6	Clarifier les principes retenus en matière de comptabilisation de transitoires.	Mineur	DGFE/SEF	31.12.2019	Fermé		
125-R7	Mettre en place un processus formalisé lors de la sortie d'actifs par composant.	Mineur	DGFE/SEF/OBA/ DGGC	31.12.2018 31.12.2019 30.09.2020 report 31.12.2021	Fermé		

Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
125-R8	Définir les contrôles à réaliser lors de cessions immobilières.	Mineur	DGFE/SEF	31.12.2019	Fermé
125-R9	Effectuer une revue formalisée du registre des actifs (FA).	Mineur	Direction des grands projets et services généraux de la DGGC	30.06.2018	Fermé
125-R10	Revoir de manière régulière les composants d'actifs et leur durée d'utilité.	Mineur	DGFE/SEF	31.12.2018	Fermé
125-R11	S'assurer que la date de mise en service renseignée dans Ge-Invest est corroborée par un élément probant.	Modéré	OBA_DPF/DTS	31.12.2018 31.12.2019 report 30.06.2021	Fermé
125-R12	Étudier la mise en place d'une modification informatique dans Ge-Invest dès lors que la demande de modification du statut du projet est antérieure à la date du jour.	Mineur	DGFE/DBU	31.12.2018	Fermé
125-R13	Identifier d'éventuels indices de dépréciation puis mettre en place des tests de dépréciation sur une base systématique.	Mineur	DGFE/SEF/OBA/ DGGC	31.12.2018 31.12.2019 30.09.2020 report 31.12.2021	Fermé
125-R14	Améliorer la documentation relative au suivi financier et opérationnel des lois dans Ge-Invest.	Mineur	DGFE	31.12.2018 31.12.2019 30.06.2021 31.12.2021 report 31.12.2023	Fermé
125-R15	Déterminer le montant des engagements contractuels et publier cette information.	Mineur	DGFE/SEF	30.03.2018	Fermé



N° 134 Audit de gestion relatif aux immeubles avec encadrement pour personnes âgées – État de Genève

rapport publié le 8 février 2018

No 134 Immeubles avec encadrement pour personnes âgées – État de Genève				
		Ouvert	-	
Recommandations proposées	18	Fermé	16	
proposees		Refusé	2	

Sur les dix-huit recommandations émises par la Cour des comptes, quatorze ont été acceptées et quatre refusées.

Au 31 décembre 2024, les quatorze recommandations ont été mises en œuvre, dont deux durant la période sous revue. De plus, deux recommandations initialement refusées ont été mises en œuvre dans l'année.

Les recommandations mises en œuvre depuis le dernier suivi concernent :

- Le recensement des données relatives aux locataires actuels (recommandation 5) et la mise en place d'un « monitoring » de la demande (recommandation 16) : l'Office cantonal de la santé (OCS) reçoit désormais, sur une base annuelle, la liste des locataires ainsi que la liste des demandeurs. Il peut ainsi s'assurer que le profil des locataires correspond bien aux critères établis. En outre, les informations récoltées permettent également de suivre la trajectoire du locataire, ce qui est une donnée utile pour la planification médico-sanitaire.
- La revue du processus d'évaluation des demandeurs (recommandation 12: initialement refusée): l'OCS s'est assuré que les différents exploitants d'immeubles avec encadrement pour personnes âgées (IEPA) avaient bien mis en place des grilles d'analyse qui permettent d'évaluer l'adéquation du profil du demandeur avec les critères d'entrée en IEPA.
- La mise en place de contrôles sur le respect du cadre de référence (recommandation 18 : initialement refusée) : l'OCS a choisi de déléguer les contrôles aux exploitants et cette délégation est formalisée dans les objectifs des contrats de prestations.

La Cour constate ainsi que l'ensemble des recommandations acceptées a été mis en œuvre ainsi que deux recommandations qui avaient été initialement refusées. Elle clôture ainsi le suivi du rapport N° 134. La Cour ne peut que saluer les efforts fournis par l'OCS pour disposer d'un cadre plus précis et de données plus solides en lien avec le dispositif des IEPA, ce qui est d'autant plus important dans le contexte actuel de vieillissement de la population.

Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
134-R1	Clarifier le concept d'IEPA.	Modéré	Directeur général de la santé	30.06.2019	Fermé
134-R2	Déterminer précisément les modes de financement de l'exploitation d'un IEPA.	Modéré	Directeur général de la santé	31.12.2018 31.12.2021 report 31.12.2023	Fermé
134-R3	Améliorer la communication autour du concept d'IEPA.	Modéré	Directeur général de la santé	30.06.2019	Fermé
134-R4	Effectuer une analyse des besoins en logement IEPA.	Mineur	Directeur général de la santé	31.12.2019	Fermé
134-R5	Effectuer un recensement des données relatives aux locataires actuels.	Mineur	Directeur général de la santé	31.12.2019 31.03.2022 31.12.2023 report 30.06.2024	Fermé
134-R6	Effectuer une analyse de l'offre existante en logements à destination des personnes âgées.				Refusé
134-R7	Établir une planification des IEPA à long terme.				Refusé
134-R8	Améliorer la présentation des résultats de la planification.	Mineur	Directeur général de la santé	31.12.2019	Fermé
134-R9	Clarifier les rôles et les responsabilités.	Modéré	Directeur général de la santé	30.06.2019	Fermé
134-R10	Finaliser et valider formellement le cadre de référence.	Modéré	Directeur général de la santé	30.06.2019	Fermé



No 134 Im	meuble avec encadrement pour personnes âgées – État o	de Genève			
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
134-R11	Uniformiser les pratiques.	Modéré	Imad Directeur IEPA	31.12.2020 report 30.06.2021	Fermé
134-R12	Revoir le processus d'évaluation des demandeurs.			31.12.2024	Fermé
134-R13	Rédiger une procédure d'octroi des dérogations.	Mineur	Directeur général de la santé	31.12.2018	Fermé
134-R14	Revoir le RSDom.	Modéré	Directeur général de la santé	31.03.2021 report 31.12.2019	Fermé
134-R15	Mettre en place un système d'information et de reporting adapté.	Modéré	Imad Directeur IEPA	30.06.2019 report 31.12.2019	Fermé
134-R16	Mettre en place un monitoring de la demande.	Modéré	Directeur général de la santé	31.12.2019 31.03.2022 31.12.2023 report 30.06.2024	Fermé
134-R17	Affiner le suivi des prestations de l'exploitant.	Modéré	Directeur général de la santé	31.12.2019	Fermé
134-R18	Mettre en place des contrôles sur le respect du cadre de référence.			31.12.2024	Fermé



N° 136 Audit de gestion et de conformité relatif aux requérants mineurs non accompagnés (RMNA)

rapport publié le 27 février 2018

No 136 Requérants mineurs non accompagnés (RMNA)				
		Ouvert	-	
Recommandations proposées	12	Fermé	11	
		Refusé	1	

Sur les douze recommandations émises par la Cour des comptes, onze ont été acceptées et une refusée.

Au 31 décembre 2024, les onze recommandations ont été mises en œuvre, dont une fermée durant la période sous revue.

La dernière recommandation mise en œuvre concerne la définition d'une politique générale relative à la prise en charge des RMNA (recommandation 2). L'objectif de cette politique est de définir les rôles, les responsabilités et les plans d'action en termes d'hébergement, d'encadrement social et éducatif, de formation scolaire, d'insertion professionnelle, de santé et de prestations d'entretien.

Sur la base d'un rapport mandaté à la Haute école de travail social de Genève (HETS) ayant permis d'identifier les besoins des RMNA, un plan d'action a été formalisé le 20 mars 2020. Ce plan prévoit notamment que l'encadrement des RMNA jusqu'à 25 ans soit transféré de l'Hospice général à la Fondation officielle de la jeunesse (FOJ). En 2023, un contrat de prestations est entré en vigueur entre le Département de la cohésion sociale (DCS) et la FOJ afin de créer 50 places en foyer d'éducation spécialisée pour les RMNA. En étant logés et encadrés dans des petites structures éducatives de 7 à 10 places, les RMNA bénéficient d'une prise en charge ainsi que d'un suivi de santé adaptés.

Afin de répondre à l'ampleur des flux migratoires (250 RMNA en 2023) et à la suite de la fermeture du Foyer l'Étoile, plusieurs centres d'hébergements collectifs ont été ouverts par l'Hospice général. Ces centres représentent des lieux de « premier accueil » dont l'objectif est de procéder à une évaluation

complète de la situation des RMNA (santé, scolarité, famille, etc.) avant de les orienter vers le foyer le plus adapté à leur situation.

En matière de formation et d'insertion professionnelle des RMNA, une série de mesures ont été mises en œuvre par le Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP) et les partenaires de la formation professionnelle. Ces mesures visent notamment à fournir une information spécifique à destination des jeunes sur le système de formation, à renforcer l'apprentissage du français, à favoriser l'accès à la formation professionnelle, à développer des mesures d'accompagnement et d'adaptation, à favoriser la reconnaissance des compétences acquises et à fournir un soutien extrascolaire ainsi qu'une surveillance.

La Cour constate que l'ensemble des recommandations acceptées a été mis en œuvre et elle clôture ainsi le suivi du rapport N° 136.



Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
136-R1	Réaliser une analyse des besoins des RMNA.	Modéré	DIP (SG+DGOEJ)	31.12.2018	Fermé
136-R2	Définir la politique générale de prise en charge des RMNA.	Modéré	DIP (SG+DGOEJ) - DEAS Directeurs généraux de l'action sociale (DGAS) et de l'OEJ	31.12.2018 31.03.2019 31.03.2020 31.12.2020 31.12.2021 31.12.2023 report 31.12.2024	Fermé
136-R3	Définir et formaliser les modalités de couverture du rôle parental pour les RMNA.	Modéré	DIP (DGOEJ)	31.12.2018	Fermé
136-R4	Définir le pilotage et le suivi des dossiers RMNA par le représentant légal.	Mineur	DIP (SPMi)	31.12.2018	Fermé
136-R5	Clarifier les modalités financières actuelles de prise en charge des RMNA.	Mineur Modéré	DIP (SPMi) - HG HG : Direction AMIG	31.12.2018	Fermé
136-R6	Revoir les modalités de versement des prestations d'entretien aux RMNA.	Significatif	DIP (SPMi) - HG HG : Direction AMIG	31.12.2018	Fermé
136-R7	Chercher de nouvelles familles d'accueil publiques.	Modéré	DIP (DGOEJ)	31.03.2019	Fermé
136-R8	Poursuivre, à court terme, les adaptations engagées au sein du centre de l'Étoile.	Significatif	Direction AMIG	31.07.2018 report 30.06.2019	Fermé
136-R9	Revoir la procédure d'autorisation des lieux de placement des RMNA.	Modéré	DIP (SASLP)	1 année après la réalisation de la recomm. n° 2	Fermé
136-R10	Mettre à jour les bases légales suite à la modification de l'OPE.	Modéré	DIP (DGOEJDAJ)	31.12.2018 31.03.2020 report 30.09.2020	Fermé
136-R11	Développer un système de monitoring du parcours scolaire des RMNA.				Refusé
136-R12	Préciser et formaliser le dispositif de prise en charge des pathologies psychiques des RMNA.	Modéré	Directeur général de l'action sociale (DGAS)	31.12.2018 31.12.2019 report 31.12.2020	Fermé



N° 139 Évaluation du **dispositif d'octroi des bourses et prêts d'études** rapport publié le 8 mai 2018

No 139 Dispositif d'octroi des bourses et prêts d'études			
		Ouvert	-
Recommandations proposées	7	Fermé	7
		Refusé	-

Les sept recommandations émises par la Cour des comptes ont été acceptées.

Au 31 décembre 2024, sept recommandations ont été mises en œuvre, dont une fermée durant la période sous revue.

La dernière recommandation encore ouverte portait sur la nécessité de mettre en place une alternative au recours à l'aide sociale des jeunes adultes en rupture de formation (recommandation 6).

Sur la base d'un arrêté daté du 2 octobre 2024, le Conseil d'État a institué un projet-pilote de soutien à la préformation. Cette démarche vise à remplacer l'aide sociale en donnant accès à une bourse de préformation destinée à des jeunes entre 18 et 25 ans souhaitant intégrer le programme Jeunes adultes en formation et actifs (JAFA). Ce dernier comprend des mesures de remobilisation, une remise à niveau scolaire ainsi qu'un accompagnement intensif, individualisé et ciblé vers une reprise de formation qualifiante.

La bourse, conditionnée au suivi du programme, a pour objectif de valoriser les jeunes qui s'engagent à se remobiliser en vue d'acquérir des compétences qualifiantes, favorisant à terme leur intégration durable sur le marché du travail. Pour y accéder, le jeune doit être éligible à l'aide sociale. L'aide est octroyée et versée par le Service des bourses et prêts d'études (SBPE).

Ce projet-pilote est institué à titre provisoire dans l'attente de la préparation et de l'adoption des modifications légales de la loi sur les bourses et prêts

d'études (LBPE, C 1 20) en vue de créer une bourse de préformation, mais expire au plus tard le 30 septembre 2027.

Compte tenu de la mise en œuvre du programme JAFA et des modifications à venir de la LBPE, la Cour valide la mise en œuvre de la recommandation 6 et clôture ainsi le suivi du rapport N° 139.

Numéro					
	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
139-R1	Revoir le mode de calcul de manière à limiter les effets	nd	DIP	30.06.2020 report	Fermé
10, 111	d'aubaine.	7.64	5	31.12.2020	1 011110
	Préciser le cadre de manière à traiter équitablement			30.06.2020	
139-R2	les situations complexes.	nd	DIP	report 31.12.2020	Fermé
	Préciser la faisabilité d'une digitalisation du processus de demande.	nd		30.06.2020	Fermé
139-R3			DIP	report	
				31.12.2021	+
139-R4	Mieux tenir compte des parcours de formation atypiques.	nd	DIP	30.06.2020 report	Fermé
137-K4				31.12.2020	
	Annestes un soutien plus effirmé que personnes en			30.06.2020	1
139-R5	Apporter un soutien plus affirmé aux personnes en reconversion.	nd	DIP	report	Fermé
	reconversion.			31.12.2020	
				31.12.2019	
	Disposer d'une alternative au recours à l'aide sociale			31.12.2022	
139-R6	des jeunes adultes en rupture de formation.	nd	DGAS	31.03.2023	Fermé
	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,			report	
				30.06.2025	ļ
	Affiner le fonctionnement de la hiérarchie des			31.12.2019	l
139-R7	prestations.	nd	CCRDU	report 30.06.2021	Fermé



N° 140 Audit de conformité et de gestion du secteur juridique du Service de police du commerce et de la lutte contre le travail au noir (PCTN)

rapport publié le 16 octobre 2018

No 140 Secteur juridique du service de police du commerce et de la lutte contre le travail au noir (PCTN)				
		Ouvert	-	
Recommandations proposées	6	Fermé	6	
		Refusé	-	

Les six recommandations émises par la Cour des comptes ont été acceptées.

Au 31 décembre 2024, l'ensemble des recommandations a été mis en œuvre, dont quatre fermées durant la période sous revue.

Les recommandations mises en œuvre depuis le dernier suivi concernent :

- La mise en œuvre de réflexions stratégiques concernant le fonctionnement de la PCTN (recommandations 3 et 6): ces réflexions ont notamment conduit le Département de l'économie et de l'emploi (DEE) à mener un projet de refonte de la loi sur la restauration, le débit de boissons, l'hébergement et le divertissement (LRDBHD, I 2 22). La Cour note avec satisfaction que ce projet, inscrit au programme de législature 2023-2028 du Conseil d'État et dont le dépôt auprès du Grand Conseil est prévu pour fin 2026, intègre plusieurs enjeux mis en évidence lors de l'audit de la Cour, dont :
 - La simplification du cadre législatif ;
 - La facilitation de la procédure d'autorisation des établissements ;
 - L'amélioration de la coordination entre les autorités ;
 - L'amélioration de la procédure de sanction en cas d'infraction.
- La mise en place d'objectifs, d'indicateurs et de valeurs cibles pour piloter la PCTN et l'ensemble de ses secteurs (recommandation 4);
- La mise en production en août 2024 du système d'information du commerce (projet informatique SIC) (recommandation 5).

La Cour constate que l'ensemble des recommandations a été mis en œuvre et elle clôture ainsi le suivi du rapport N° 140.

No 140 Se	teur juridique du service de police du commerce et de l	a lutte contre le	travail au noir (Po	CTN)	
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
140-R1	Mettre en œuvre un plan d'action approprié pour les rapports d'infractions reçus avant 2018.	Modéré	PCTN	31.01.2019 30.09.2019 report 31.08.2020	Fermé
140-R2	Revoir la calculette des sanctions et les fichiers de suivi des dossiers.	Modéré	PCTN + SOSI	31.12.2018 31.03.2020 report 31.07.2020	Fermé
140-R3	Mener une réflexion stratégique à moyen terme portant sur les objectifs de la PCTN dans son ensemble.		DG OCIRT	30.09.2019 31.03.2020 3112.2021 31.12.2023 report 31.12.2025	Fermé
140-R4	Établir des objectifs, indicateurs et valeurs cibles clairs.	Modéré	PCTN	31.03.2019 31.03.2020 31.12.2020 31.12.2021 31.03.2023 report 31.12.2024	Fermé
140-R5	Revoir le projet informatique SIC.	Modéré	COPIL projet SIC	30.09.2019 31.03.2020 31.12.2022 31.12.2023 report 31.03.2024	Fermé
140-R6	Effectuer une réflexion globale approfondie.	Modéré	SG DSE	31.03.2020 30.06.2020 31.12.2021 31.12.2023 report 31.12.2025	Fermé



N° 141 Audit de légalité et de gestion relatif à la gouvernance et gestion des lignes transfrontalières de tramway rapport publié le 19 octobre 2018

No 141 Gouvernance et gestion des lignes transfrontalières de tramway				
Recommandations proposées		Ouvert	-	
	10	Fermé	10	
		Refusé	-	

Les dix recommandations émises par la Cour des comptes ont été acceptées.

Au 31 décembre 2024, dix recommandations ont été mises en œuvre, dont une fermée durant la période sous revue.

Afin de mettre en œuvre la recommandation 4, le Département de la santé et des mobilités (DSM) a défini une stratégie multimodale via l'organisation des états généraux des mobilités réunissant l'ensemble des acteurs de l'agglomération genevoise concernés par les questions de mobilité. À l'issue de cette consultation, tous les plans d'action 2024-2028 ont été réalisés et validés par les instances compétentes. Ces plans d'action, requis par l'article 12 al.2 de la loi sur la mobilité (LMob, H 1 20), définissent les infrastructures d'ici à la fin de la législature et au-delà. Ces derniers ont également été conçus en cohérence avec la vision territoriale transfrontalière et la vision stratégique cantonale présentées ci-après.

La vision territoriale transfrontalière 2050 (VTT) a été adoptée le 2 juillet 2024. Cette vision territoriale inclut un volet consacré à la stratégie multimodale transfrontalière et doit être considérée comme la feuille de route pour le futur plan directeur cantonal 2050.

La vision stratégique cantonale Rail 2025-2050 a été adoptée par le Conseil d'État le 11 décembre 2024, en application de la L13176 (loi ouvrant un crédit d'étude de 30'000'000 francs pour le financement des études d'une nouvelle diamétrale ferroviaire régionale nord-sud).

La Cour constate que l'ensemble des recommandations a été mis en œuvre et elle clôture ainsi le suivi du rapport N° 141.

	uvernance et gestion des lignes transfrontalières de tra				
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
141-R1a	Définir et identifier les projets «majeurs» du programme d'agglomération.	Modéré	SAEF/Projet d'agglo.	30.06.2019 31.12.2019 report 31.03.2021	Fermé
141-R1b	Définir un modèle de fiche de risques « projet majeur ».	Modéré	SAEF/Projet d'agglo.	30.06.2019 31.12.2019 report 31.03.2021	Fermé
141-R1c	Définir une structure de plan de communication pour « projet majeur ».	Modéré	SAEF/Projet d'agglo.	30.06.2019 31.12.2019 report 31.03.2021	Fermé
141-R2a	Définir l'organisation de pilotage des projets majeurs et l'implication de l'équipe du projet d'agglomération.	Modéré	SAEF/Projet d'agglo. DI/DT (maîtres d'ouvrages)	30.06.2019 report 31.12.2019	Fermé
141-R2b	Revoir le rôle et les responsabilités des chefs de projet « Métier » de l'équipe du projet d'agglomération.	Mineur	SAEF/Projet d'agglo.	31.12.2019	Fermé
141-R2c	Définir une structure de pilotage coordonné pour les mesures du projet d'agglomération concernant plusieurs maîtres d'ouvrage.	Modéré	SAEF/Projet d'agglo.	30.06.2019 report 31.12.2019	Fermé
141-R3	« Redynamiser » les PACA comme support à l'élaboration du PA4 et au suivi des réalisations entreprises.		SAEF/Projet d'agglo.	30.06.2020	Fermé
141-R4	Créer le document «Programme multimodal» à moyen terme.	Mineur	DGT	30.06.2020 30.06.2021 31.12.2022 report 30.06.2024	Fermé
141-R5	Mettre à jour la méthodologie de gestion de projet de tramway.	Modéré	DGT/DTC	30.09.2019 31.12.2019 report 31.12.2020	Fermé
141-R6	Mettre en place un outil de suivi de la documentation des projets de tramway.	Mineur	DGT/DTC	30.09.2019 report 31.12.2019	Fermé



No 141 Go	o 141 Gouvernance et gestion des lignes transfrontalières de tramway					
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut	
141-R7a	Revoir les priorités des mesures du projet d'agglomération à mettre en œuvre tant au niveau cantonal que de l'agglomération du Grand Genève (objectif : réalisation).	Significatif	SAEF/Projet d'agglo.	30.06.2019	Fermé	
141-R7b	Adapter le plan décennal des investissements en fonction des décisions prises par la DELTA et le GLCT Grand Genève.		Commission de présélection des invest.	En cours Permanent	Fermé	
141-R8	Proposer une modification de la LRTP pour assurer le financement cantonal des lignes de tramway.	Mineur	DGT/DTC	30.09.2019 report 30.06.2020	Fermé	
141-R9	Établir le plan de ressources en cohérence avec la planification des projets (dont la ligne de tramway Genève Saint-Julien-En-Genevois).		PFI	30.06.2019	Fermé	
141-R10	Adapter le processus de demande de cofinancement fédéral.	Significatif	SAEF/Projet d'agglo.	30.06.2021	Fermé	



N° 144 Audit de légalité et de gestion relatif à la tarification du chauffage à distance par l'incinération des ordures ménagères (CADIOM)

rapport publié le 14 décembre 2018

Les neuf recommandations émises par la Cour des comptes ont été acceptées.	

Au 31 décembre 2024, huit recommandations ont été mises en œuvre, dont deux fermées durant la période sous revue.

Les mesures prises durant l'exercice portent sur :

- L'approbation par le Conseil d'État le 11 décembre 2024 de la tarification en matière de raccordement et de fourniture de l'énergie thermique par les réseaux thermiques structurants (RTS) avec effet au 1^{er} janvier 2025 (recommandation 5);
- L'adaptation de la commission de commercialisation : passage de 5 % à 2.5 % du chiffre d'affaires annuel de CADIOM SA (recommandation 7).

La recommandation 2 était échue et a fait l'objet d'un nouveau report d'échéance au 31 décembre 2025. Un plan d'action détaillé a été établi pour mettre en œuvre cette recommandation selon le nouveau délai convenu.

No 144 Tarification du chauffage à distance par l'incinération des ordures ménagères (CADIOM)					
5		1			
Recommandations proposées	9	Fermé	8		
proposees		Refusé	-		

Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
			·		
144-R1	Corriger les situations tarifaires erronées.	Mineur	Directeur de CADIOM SA	31.03.2019	Fermé
				31.12.2019	
				31.12.2020	
	Faire valider par le Conseil d'État les tarifs de vente de		0.0511	31.12.2021	
144-R2	chaleur distribuée aux utilisateurs par CADIOM SA.	Mineur	OCEN	31.12.2023	Ouvert
	·			31.12.2024	
				report	
			OCEN	31.12.2025	
			OCEN	30.06.2019	
	Revoir le mode de tarification pour la fondation		Directeur et	31.12.2019	
144-R3	communale d'Aire-la-Ville.	Mineur	administrateur	31.12.2020	Fermé
	communale d'Aire-ia-Ville.		délégué de	report	
			CADIOM SA	31.12.2021	İ
			OCEN	30.06.2019	
		Significatif	OCEIV	31.12.2019	
144-R4	Revoir la formule de calcul du prix de la chaleur fournie à l'utilisateur final.	Modéré	Conseil	31.12.2020	Fermé
2			d'administration	report	
			de CADIOM SA	30.06.2022	
				31.12.2019	
				31.12.2020	F 1
144-R5	Formaliser la politique d'encadrement des tarifs clients des énergies de réseau et les modalités de contrôle		0.051	31.12.2021	
144-K5	des energies de reseau et les modalites de controle des entités sous concession.		31.12.2023	Fermé	
	des entites sous concession.			report	
				30.06.2024	
	Proposer une modification de la convention entre l'État			31.12.2019	
144-R6	de Genève et CADIOM SA afin de changer les		OCEN	31.12.2020	Fermé
111110	conditions de rémunération de l'État quant à	Modere		report	
	l'utilisation du domaine public.			30.06.2022	
				31.03.2019	
			OCEN	31.12.2019	
	Revoir les principes de versement d'une commission de			31.12.2020	
144-R7	commercialisation.	Modéré	Conseil	30.06.2022	Fermé
			d'administration	31.05.2023	
			de CADIOM SA	report	
				30.11.2024	
444.00			Conseil	30.06.2019	l
144-R8	Statuer sur l'application des règles de marchés publics.	Mineur	d'administration	report	Fermé
			de CADIOM SA	30.06.2020	
			Conseil	31.03.2019	
144-R9	Définir une politique de versement de dividendes.	nir une politique de versement de dividendes. Mineur d'administrati	d'administration	31.12.2019	Fermé
	·		de CADIOM SA	report	
			i	31.12.2020	1



N° 145 Audit de légalité et de gestion relatif **au Service de protection des adultes (SPAd)**

rapport publié le 29 janvier 2019

No 145 Service de protection des adultes (SPAd)				
		Ouvert	2	
Recommandations proposées	13	Fermé	11	
proposees		Refusé	-	

Les treize recommandations émises par la Cour des comptes ont été acceptées.

Au 31 décembre 2024, onze recommandations ont été mises en œuvre, dont trois fermées durant la période sous revue.

Les trois recommandations mises en œuvre concernent :

- Le renforcement du processus de relève (recommandation 2): de nouvelles directives ont été édictées concernant la demande de relève et les relations avec le Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant (TPAE). En outre, les chefs de secteur et la direction suivent de manière régulière les dossiers actifs qui peuvent entrer dans les critères de relève. Des indicateurs en lien avec le processus de relève ont également été prévus dans le futur système d'information (SI);
- La réorganisation de l'office (recommandation 3): différentes cellules spécialisées par étape ou par nature de dossier (ouverture, clôture et institutions) ont été créées ainsi qu'une unité de soutien pour la formation et l'accompagnement des collaborateurs-trices et les remplacements de courte et moyenne durée;
- La mise en place d'indicateurs de pilotage de l'office (recommandation 11): les quatre grands indicateurs désormais suivis et reportés au niveau de l'État sont le taux de réclamation, le nombre de dossiers actifs par collaborateur-trice, le temps moyen entre l'entrée en force de la décision et le traitement effectif du dossier et enfin le coût moyen de traitement d'un dossier. Par ailleurs, l'office a listé de nombreux indicateurs à mettre en place dans le nouveau SI. Ces derniers permettront un meilleur suivi de l'activité à différents niveaux hiérarchiques

(collaborateurs-trices, chef-fe-s de secteur et direction). Les indicateurs choisis couvrent à la fois la volumétrie générale, l'activité d'accompagnement social (par exemple le nombre d'entretiens avec la personne concernée) ou encore le suivi financier ou administratif du dossier.

Ainsi la Cour constate avec grande satisfaction que l'Office de Protection de l'Adulte (OPAd) a mis en place toutes les recommandations qui concernaient l'organisation et le suivi de sa propre activité. L'organisation est désormais stabilisée et optimisée. La mise en place du futur SI devrait permettre de continuer à gagner en efficience et en efficacité pour faire face à l'augmentation constante de l'activité (576 dossiers supplémentaires en 2024 pour atteindre plus de 4'000 dossiers actifs au 31 décembre 2024).

Les deux recommandations encore ouvertes au 31 décembre 2024 sont liées à la réforme du dispositif de curatelle (projet « RePair – Repenser la protection de l'adulte pour l'avenir »). La Cour a pu constater que ce projet a bien avancé en 2024 avec une très forte implication de l'ensemble des parties prenantes, tant au niveau de l'OPAd que du TPAE et des autres parties prenantes comme les associations. Différentes pistes sont explorées pour mieux accompagner les personnes concernées et faire face au volume d'activité grandissant. Un projet pilote a notamment démarré avec l'association Pro Senectute pour que cette dernière prenne en charge des dossiers de curatelle de personnes âgées. La Cour relève que l'année 2025 s'annonce cruciale pour l'avancement de la réforme avec la rédaction d'avant-projets de loi et de règlement. Le délai de mise en œuvre des deux dernières recommandations est fixé au 31 décembre 2027.



Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
145-R1	Redéfinir les modalités de désignation du curateur et adapter les moyens associés.	Significatif	DG OAIS	31.12.2020 31.12.2022 31.12.2024 report 31.12.2027	Ouvert
145-R2	Renforcer le processus de demande de relève.	Modéré	Directrice SPAd	31.12.2020 31.12.2021 31.12.2023 report 31.12.2025	Fermé
145-R3	Revoir le découpage organisationnel par phase de traitement d'un dossier.	Significatif	Directrice SPAd	31.12.2021 31.12.2023 report 30.06.2024	Fermé
145-R4	Revoir le rôle et la structure d'encadrement du service.	Majeur	Directrice SPAd	31.12.2021	Fermé
145-R5	Adapter et redéfinir le rôle et les activités des fonctions support.	Modéré	Directrice SPAd	31.12.2021	Fermé
145-R6	Redéfinir et améliorer les transmissions de données entre le TPAE et le SPAd.	Significatif	Directrice SPAd	31.12.2022	Fermé
145-R7	Simplifier la gestion administrative des dossiers.	Mineur	Directrice SPAd	31.12.2022	Fermé
145-R8	Mettre à jour le système de contrôle interne (SCI).	Significatif	Directrice SPAd	31.12.2021	Fermé
145-R9	Mettre en place un système de fonds social pour les avances de trésorerie et pour le recours à des tiers pour certaines expertises.		DG OAIS	31.12.2020	Fermé
145-R10	Revoir les priorités de mise en œuvre des outils informatiques.	Significatif	Directrice SPAd	31.12.2022 report 31.12.2023	Fermé
145-R11	Mettre en place des indicateurs de pilotage de l'organisation en lien avec les objectifs du service.	Significatif	Directrice SPAd	31.12.2022 report 31.12.2024	Fermé
145-R12	Définir de manière précise et structurée l'accompagnement social devant être effectué pour une personne protégée.		DG OAIS	31.12.2020 31.12.2022 31.12.2023 report 31.12.2027	Ouvert
145-R13	Clarifier les domaines d'intervention de l'acte de nomination de la curatelle.	Modéré	Directrice SPAd	31.12.2020 report 31.03.2022	Fermé



N° 146 Audit de gestion et de conformité relatif à la gestion des ressources humaines de la Ville de Lancy

rapport publié le 28 février 2019

No 146 Gestion des ressources humaines de la Ville de Lancy				
D 1		Ouvert	2	
Recommandations proposées	13	Fermé	11	
		Refusé	-	

Les treize recommandations émises par la Cour des comptes ont été acceptées.

Au 31 décembre 2024, onze recommandations ont été mises en œuvre, dont une fermée durant la période sous revue.

La recommandation 1 mise en œuvre durant l'exercice concerne la mise à jour du cadre documentaire en lien avec la gestion des ressources humaines (RH). La Ville de Lancy a élaboré une politique RH décrivant les grands principes directeurs en matière de gestion du capital humain ainsi que les engagements qu'elle a pris envers ses collaborateurs-trices. La Ville a également adopté un règlement concernant le perfectionnement et le développement professionnel de ses collaborateurs-trices. En outre, le statut, entré en vigueur en 2023, va être modernisé dans les prochains mois. Ainsi, la Ville de Lancy tient désormais à jour son cadre réglementaire lié à la gestion des RH.

Les deux recommandations encore ouvertes ont fait l'objet d'un nouveau report respectivement au 31 décembre 2025 et au 30 juin 2025 :

- Les indicateurs clés en matière de pilotage des RH vont être produits grâce au futur système SIRH. Ce projet informatique est géré avec le Service Intercommunal d'informatique de l'ACG (SIACG) et en collaboration avec d'autres communes. Le projet a pris du retard en 2024, mais le déploiement des premiers modules est prévu au printemps 2025 pour la Ville de Lancy, qui est la commune pilote de ce projet (recommandation 3);
- Les rôles et les responsabilités RH sont en cours de clarification. Il est prévu que les descriptifs de postes liés aux fonctions RH soient validés d'ici fin mai 2025 (recommandation 5).

No 146 Ge	lo 146 Gestion des ressources humaines de la Ville de Lancy						
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut		
146-R1	Compléter le cadre documentaire actuel.	Mineur	Conseil administratif	31.12.2019 31.12.2022 31.12.2023 report 30.06.2025	Fermé		
146-R2	Développer le processus de gestion des compétences.	Mineur	Chefs de service + SG + CA	Préparation budget 2020 en mai 2019	Fermé		
146-R3	Définir des indicateurs clés en matière de pilotage des ressources humaines.	Mineur	SG + RH	31.12.2019 31.12.2021 31.12.2023 report 31.12.2025	Ouvert		
146-R4	Analyser la pratique actuelle relative au document « Avis du collaborateur sur son environnement de travail ».	Mineur	SG + RH sauf dernier point	31.12.2019	Fermé		
146-R5	Définir, en collaboration avec le responsable RH, les rôles et responsabilités des RH et des collaborateurs.	Mineur	CA + SG + RH	31.12.2020 31.12.2022 31.12.2023 30.06.2024 report 30.06.2025	Ouvert		
146-R6	Évaluer la pertinence de créer un service des ressources humaines.	Mineur	CA	31.12.2020 report 31.12.2022	Fermé		
146-R7	Mettre à disposition des collaborateurs un dispositif externe afin d'échanger librement sur des sujets sensibles.		CA + SG	31.12.2019	Fermé		
146-R8	Rédiger tous les descriptifs de fonction et réévaluer périodiquement le niveau des salaires.	Mineur	SG + RH	31.12.2019 report 31.12.2021	Fermé		
146-R9	S'assurer que l'ensemble des cahiers des charges soient à jour et vérifier leur concordance avec les descriptifs de fonctions prévus par la grille salariale.	Mineur	Chefs service + RH	30.04.2019 report 30.09.2019	Fermé		
146-R10	Établir un mode opératoire décrivant les étapes clés du processus d'évaluation annuelle.	Mineur	SG + Chefs de service	31.12.2019	Fermé		
146-R11	Formaliser la fixation de la rémunération des nouveaux collaborateurs.	Mineur	SG	31.12.2019	Fermé		
146-R12	Définir les étapes clés, les intervenants et les documents nécessaires en matière de comportements inadéquats.	Significatif	SG	Au fur et à mesure des nécessités	Fermé		
146-R13	S'assurer que les éléments clés des relations de travail soient formalisés et classés dans le dossier des collaborateurs.		SG	De suite	Fermé		



N° 147 Évaluation portant sur **l'enseignement artistique délégué** rapport publié le 6 juin 2019

No 147 Enseignement artistique délégué				
		Ouvert	-	
Recommandations proposées	19	Fermé	19	
proposees		Refusé	-	

Les dix-neuf recommandations émises par la Cour des comptes ont été acceptées.

Au 31 décembre 2024, dix-neuf recommandations ont été mises en œuvre, dont deux fermées durant la période sous revue.

Les deux dernières recommandations encore ouvertes portaient sur la nécessité de démocratiser l'accès aux enseignements artistiques à travers notamment les « orchestres en classe » (recommandations 6 et 13). La Cour relève que la mise en place du dispositif « Artex » et son développement progressif qui propose des espaces d'expression artistique (orchestres en classe, ateliers de composition collective, etc.) aux élèves de l'enseignement primaire participe de manière significative à l'objectif de démocratisation de l'enseignement artistique (63 ateliers ont lieu chaque semaine et plus de 70 classes ont bénéficié de la prestation à ce jour). Par ailleurs, les écoles délégataires s'engagent dorénavant à travers leur contrat de prestations, et un rapport d'exécution transmis annuellement, à suivre et communiquer les actions concrètes visant à une plus grande mixité sociale parmi leurs élèves.

Compte tenu de ces développements, la Cour valide la mise en œuvre des recommandations 6 et 13 et clôture ainsi le suivi du rapport N° 147.

Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
147-R1	Demander aux écoles délégataires de communiquer trimestriellement leur liste d'attente au DIP. Charger ce dernier de proposer une alternative en fonction des places disponibles dans le dispositif.	nd	SESAC	31.12.2019 report 31.12.2020	Fermé
147-R2	Veiller à ce que l'offre globale comprenne des alternatives aux plans d'études qui reproduisent la logique incrémentale (paliers et examens) de l'enseignement scolaire.	nd	SESAC	01.01.2023	Fermé
147-R3	Améliorer l'adéquation entre l'offre globale du dispositif et l'évolution et la diversité de la demande en procédant tous les quatre ans, et une année avant le renouvellement des contrats de prestations, à la conduite d'un sondage auprès d'un échantillon stratifié et représentatif des élèves de l'enseignement obligatoire genevois afin d'identifier la demande des élèves.	nd	SESAC, SEE	01.01.2022	Fermé
147-R4	Prendre en compte l'évolution de la demande dans le processus d'accréditation et de subventionnement des écoles.	nd	SESAC	01.01.2023	Fermé
147-R5	Demander aux écoles délégataires de communiquer au DIP, au début de chaque année scolaire (pour l'année écoulée) et pour chacune des disciplines dispensées par l'établissement : le nombre d'abandons, la durée de la formation suivie pour chaque abandon et la liste d'élèves inscrits. Formaliser les indicateurs dans le tableau statistique communiqué le 1er décembre de chaque année au DIP.	nd	SESAC, Dirfin	31.12.2019 report 31.12.2020	Fermé
147-R6	Généraliser les enseignements de type orchestres en classe à l'école primaire.	nd	SESAC, SEE	01.09.2023 report 31.12.2024	Fermé
147-R7	Prioriser les prestations ponctuelles, qui répondent à l'objectif de démocratisation mentionné dans les contrats de prestations, au sein des écoles publiques faisant partie du REP.	nd	SESAC, SEE	01.09.2019	Fermé
147-R8	Charger le SESAC de coordonner l'ensemble des filières préprofessionnelles.	nd	SESAC	01.01.2021 report 31.12.2021	Fermé
147-R9	Internaliser les activités de la CEGM au sein du SESAC et modifier l'art. 106 al. 4 LIP et l'art. 11 RIP-106 en conséquence.	nd	SESAC	01.01.2021 31.12.2021 report 31.12.2023	Fermé



No 147 En:	seignement artistique délégué				_
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
147-R10	Mettre en place une procédure de validation des filières intensives et préprofessionnelles par le DIP, soit pour lui le SESAC.	nd	SESAC	01.01.2021	Fermé
147-R11	Intégrer la gestion du dispositif SAE pour les musiciens au secondaire II dans les prérogatives du SESAC.	nd	SESAC	01.09.2020	Fermé
147-R12	Prendre des mesures pour assurer une continuité pour les élèves en filières intensives souhaitant bénéficier du dispositif SAE à leur entrée au cycle d'orientation.	nd	SESAC	01.09.2020	Fermé
147-R13	L'atteinte de l'objectif de démocratisation passe par la réalisation de projets de type « orchestres en classe » qui doivent être généralisés à l'école primaire (reprise de la recommandation 2.1).	nd	SESAC, SEE	01.09.2023 report 31.12.2024	Fermé
147-R14	L'atteinte de l'objectif de soutien aux jeunes « talents » doit être confiée à des écoles accréditées ayant démontré leur capacité à offrir des cursuprofessionnalisants de qualité dans les disciplines concernées par l'enseignement artistique délégué.	nd	SESAC	01.01.2023	Fermé
147-R15	Pour permettre une plus grande flexibilité dans, à la fois, la répartition de la subvention en fonction des objectifs fixés et la prise en compte de la demande du public cible, les accréditations et les contrats de prestations doivent être dissociés.	nd	SESAC	01.01.2023	Fermé
147-R16	Les contrats de prestations doivent être individualisés afin de prioriser la réalisation des objectifs légaux.	nd	SESAC	01.01.2023	Fermé
147-R17	De manière générale, le DIP doit veiller à l'adéquation entre les objectifs des écoles, tels que fixés dans les contrats de prestations, et les prestations attendues.	nd	SESAC, Dirfin	31.08.2019 31.12.2020 report 01.01.2023	Fermé
147-R18	Dans les contrats de prestations, le DIP doit formuler un objectif qui soit en lien avec la prestation porter une attention particulière aux élèves de milieux socio- économiques défavorisés.	nd	SESAC, Dirfin	31.12.2019	Fermé
147-R19	Le DIP doit définir des indicateurs qui permettent de mesurer les objectifs fixés dans les contrats de prestations.	nd	SESAC, Dirfin	01.01.2023	Fermé



N° 148 Audit de légalité et de gestion relatif **au dispositif de police de proximité**

rapport publié le 25 juin 2019

No 148 Dispositif de police de proximité				
		Ouvert	1	
Recommandations proposées	1	Fermé	-	
		Refusé	-	

La recommandation émise par la Cour des comptes a été acceptée.

Pour mémoire, le comité de pilotage (COPIL) politique mis en place lors de la précédente législature (2018-2023) avait rejeté l'idée d'une police de proximité unique cantonale. La recommandation de la Cour telle que formulée et acceptée en juin 2019 ne sera donc pas mise en œuvre, bien que les constats sur lesquels elle repose ne soient pas contestés. La Cour avait néanmoins décidé de suivre ce projet de réforme afin de s'assurer que les mesures mises en place couvrent les risques identifiés.

Selon les dernières informations obtenues auprès du Département des institutions et du numérique (DIN), des réflexions se poursuivent concernant notamment la formation et le niveau de certification des policiers, ainsi que les tâches à répartir entre le canton et les communes. Au vu des élections communales qui auront lieu au premier semestre 2025, les travaux précités sont néanmoins actuellement mis en attente. Ils devraient reprendre dès le deuxième semestre 2025, avec des partenaires renouvelés au niveau des communes.

No 148 Dispositif de police de proximité						
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut	
148-R1	Mettre en place une police de proximité unique.	Significatif	DSES	Fin de législature report 31.12.2025 pour l'esquisse des grandes lignes du projet	Ouvert	



N° 153 Audit de performance du Fonds cantonal d'art contemporain (FCAC) et du Fonds municipal d'art contemporain de la Ville de Genève (FMAC)

rapport publié le 7 novembre 2019

No 153 Fonds cantonal d'art contemporain (FCAC) et Fonds municipal d'art contemporain de la Ville de Genève (FMAC) FCAC Ouvert Recommandations 13 Fermé 12 proposées Refusé **FMAC** Ouvert Recommandations 12 12 Fermé proposées Refusé

Les vingt-cinq recommandations émises par la Cour des comptes ont été acceptées par le FCAC et le FMAC.

Parmi les treize recommandations adressées au FCAC, douze ont été mises en œuvre, dont deux fermées durant la période sous revue. Ces dernières concernaient :

- La mise en place d'un plan d'action pour développer la diffusion des œuvres mobiles du FCAC (recommandation 6) : un plan a été finalisé en novembre 2021. Il se base sur trois axes :
 - La valorisation et la diffusion de la collection auprès des institutions culturelles, musées et centres d'arts de la Ville et du canton de Genève : depuis 2021, elles se sont effectuées grâce à l'organisation de diverses expositions;
 - La création d'un lieu itinérant proposant des expositions : un espace mobile d'exposition « la Nomade » a été créé et son ouverture est prévue pour fin 2026 ;
 - La mise en ligne des œuvres mobiles de la collection : la majorité (70 %) des œuvres mobiles de la collection FCAC est désormais en ligne.
- La mise en place d'un plan d'action pour la restauration des œuvres mobiles et des commandes d'œuvres dans l'espace public (recommandation 8): concernant les œuvres mobiles, 233 sur les 3503 œuvres de la collection sont indiquées « à restaurer ». Pour l'essentiel (environ 200 œuvres), elles ne circulent pas ou très peu et sont

conditionnées de manière à être stabilisée. 30 œuvres doivent être restaurées en priorité. Les ressources financières du FCAC ne permettant pas plus d'une vingtaine de restaurations d'œuvres mobiles par an, la priorité est donnée aux œuvres demandées en prêt par les institutions. Concernant l'art public, 25 œuvres sur 377 doivent être restaurées. Sur le premier semestre 2025, la priorité sera donnée à la restauration de cinq œuvres métalliques (budget de 104'000 F). Au second semestre 2025, des restaurations concernant environ une douzaine d'œuvres en céramique sont à évaluer financièrement et à planifier en conséquence. Enfin, pour les œuvres recensées précédemment, mais dont la restauration ne pourra pas être réalisée dans les mois à venir, un nouveau point d'étape sera réalisé à fin 2025.

La Cour sera particulièrement attentive au suivi de la recommandation 9 dont la mise en œuvre est prévue pour décembre 2026. En effet, le FCAC a un besoin urgent de disposer d'un lieu de stockage adéquat afin de limiter, autant que possible, la dégradation des œuvres et de permettre de stabiliser celles en attente de restauration. Le fait de limiter leur dégradation est d'autant plus important que les moyens financiers de restauration dont dispose le FCAC sont limités.

Les douze recommandations adressées au **FMAC** avaient toutes été clôturées au 31 décembre 2022.



FCAC					
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
153a-R1	Définir et formaliser une stratégie pour le FCAC et s'interroger sur l'articulation entre les buts du fonds.	Modéré	Responsable FCAC et direction générale OCCS	31.12.2021	Fermé
153a-R2	Définir et mettre en œuvre un code de déontologie spécifique à l'activité du FCAC.	Modéré	Responsable FCAC et direction générale OCCS en collaboration pour le point 2 avec le groupe pour la philanthropie	31.12.2020	Fermé
153a-R3	Mettre à jour le processus d'acquisition et mettre en place une revue ponctuelle des acquisitions afin de s'assurer de la mise en œuvre du processus.	Modéré	Responsable FCAC	31.12.2020	Fermé
153a-R4	Rendre obligatoire la signature d'une convention de cession de droits.	Modéré	Responsable FCAC	31.12.2019	Fermé
153a-R5	Respecter les dispositions légales concernant les attributions de la Commission consultative.	Mineur	Responsable FCAC	30.06.2020	Fermé
153a-R6	Mettre en place un plan d'action pour développer la diffusion des œuvres mobiles.	Mineur	Responsable FCAC	31.12.2021 report 31.12.2024	Fermé
153a-R7	Redéfinir la liste des institutions pouvant bénéficier d'un prêt des œuvres mobiles du FCAC.	Modéré	Responsable FCAC et direction générale OCCS	30.06.2021 report 30.06.2022	Fermé
153a-R8	Mettre en place un plan d'action pour la restauration des œuvres mobiles et des commandes d'œuvres dans l'espace public.	Modéré	Responsable FCAC	31.12.2024	Fermé
153a-R9	Disposer d'un lieu de stockage adéquat.	Significatif	Responsable FCAC	31.03.2021 30.06.2022 report 31.12.2026	Ouvert
153a-R10	Finaliser l'inventaire des œuvres d'art de la collection du FCAC et ajuster leur valeur d'actif.	Modéré	Responsable FCAC et pour le dernier point direction générale OCCS et direction du patrimoine	31.12.2022 report 30.06.2023	Fermé
153a-R11	Réaliser une analyse quant à la couverture des risques de vandalisme liés aux œuvres dans l'espace public.	Modéré	Responsable FCAC et responsable finances OCCS	30.06.2020 report 30.09.2020	Fermé
153a-R12	Réaliser une analyse des œuvres du FCAC devant figurer dans l'inventaire de la Confédération en application de la LPBC.		Responsable FCAC	30.06.2021 report 31.12.2021	Fermé
153a-R25	Répondre à la modification constitutionnelle (art. 216).	Mineur	Magistrats chargés de la culture et, à leur gré, directions concernées	31.12.2021	Fermé



N° 154 Audit de légalité et de gestion des indemnités horaires versées par la Ville de Genève

rapport publié le 21 novembre 2019

No 154 Indemnités horaires versées par la Ville de Genève					
5		Ouvert	1		
Recommandations proposées	8	Fermé	6		
proposees		Refusé	1		

Sur les huit recommandations émises par la Cour des comptes, sept ont été acceptées et une refusée.

Au 31 décembre 2024, six recommandations ont été mises en œuvre, dont une fermée durant la période sous revue.

Des mesures ont en effet été prises concernant la recommandation 6 en matière de :

- Contrôle des attributions des droits d'accès dans le système d'information de la Ville de Genève ;
- Contrôles informatiques « bloquants » lors de la saisie des indemnités ;
- Mise en place d'outils de planification et de timbrage alimentant de manière automatique certaines données comptables.

La recommandation relative au respect des dispositions prévues dans le règlement sur l'aménagement du temps de travail (RATT) était échue et a fait l'objet d'un nouveau report d'échéance au 31 décembre 2025 (recommandation 5). Des réflexions sont en effet toujours en cours au sein du Département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM) concernant les modalités d'aménagement du temps de travail des différents services.

Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
154-R1	Finaliser le projet de règlement en lien avec les articles 19 et 20 du règlement en lien avec la soumission des indemnités horaires aux cotisations du deuxième pilier.				Refusé
154-R2	Adopter le projet de règlement sur les inconvénients de services horaires dans les meilleurs délais.	Significatif	Conseil administratif	26.06.2019	Fermé
154-R3	Définir rapidement les modalités de mise en œuvre du nouveau règlement.	Significatif	Conseil administratif	31.12.2020 report 01.07.2022	Fermé
154-R4	Réduire les inconvénients de service horaires par une meilleure organisation du temps de travail.	Mineur	Conseil administratif	31.12.2020 31.12.2022 report 31.12.2023	Fermé
154-R5	S'assurer du respect des dispositions prévues dans le RATT.	Significatif	Conseil administratif	31.12.2021 31.12.2023 30.06.2026 report 31.12.2025	Ouvert
154-R6	Concevoir un système d'information et un environnement de contrôle performant et répondant aux besoins des services.	Significatif	DSIC Départements Services	30.06.2021 30.06.2022 report 30.06.2024	Fermé
154-R7	Mettre en place des contrôles permettant le respect des dispositions prévues en matière de gestion des indemnités horaires.	Significatif Majeur	Conseil administratif Départements	31.05.2021 report 30.06.2022	Fermé
154-R8	Suspendre les indemnités indues.	Significatif Majeur	Conseil administratif	31.05.2020	Fermé



N° 155 Audit de légalité et de gestion des camps de ski organisés par le DIP au cycle d'orientation

rapport publié le 21 novembre 2019

No 155 Camps de ski organisés par le DIP au cycle d'orientation				
Recommandations proposées		Ouvert	1	
	8	Fermé	7	
		Refusé	-	

Les huit recommandations émises par la Cour des comptes ont été acceptées.

Au 31 décembre 2024, sept recommandations ont été mises en œuvre, mais aucune n'a été fermée durant la période sous revue.

Fin 2024, la dernière recommandation ouverte n'était pas échue (recommandation 4). La DGEO poursuit ses actions afin d'instaurer un pilotage et une surveillance appropriés des camps de ski. Son objectif est de disposer d'un tableau de bord lui permettant notamment de contrôler que les camps de ski organisés respectent les règles applicables.

La DGEO a confirmé à la Cour des comptes que l'échéance prévue pour la mise en œuvre de la recommandation 4, à savoir au 1^{er} septembre 2025, est toujours d'actualité.

No 155 Ca	mps de ski organisés par le DIP au cycle d'orientation				
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
155-R1	Définir une politique et établir les objectifs stratégiques.	Modéré	DGEO	Au plus tard rentrée 2021 report 30.09.2023	Fermé
155-R2	Identifier les sources de financement.	Modéré	DGEO	Au plus tard rentrée 2021 report 30.09.2023	Fermé
155 D2	Élaborer un guide pratique.	Modéré	DGFO	Rentrée 2020 pour le guide des- mesures de sécurité Au plus tard	Fermé
155-R3	Elaborer un guide pratique.	Modere	DGEO	rentrée 2021 pour les autres points report 30.09.2022	renne
155-R4	Instaurer un pilotage et une surveillance appropriés.	Modéré	DGEO	Au plus tard rentrée 2021 30.09.2022 30.09.2023 report 01.09.2025	Ouvert
155-R5	Respecter les principes de droit comptable.	Modéré	DGEO	Au plus tard rentrée 2020	Fermé
155-R6	Veiller à l'application des règles d'allocation des subventions jeunesse et sport.	Mineur	DGEO	Au plus tard rentrée 2021	Fermé
155-R7	Rendre obligatoire l'utilisation du compte bancaire du CO.	Mineur	DGEO	Au plus tard rentrée 2021	Fermé
155-R8	Revoir les conditions d'utilisation des subventions communales.	Mineur	DGEO	Au plus tard rentrée 2021 report 30.09.2023	Fermé



N° 156 Audit de gestion sur les grands projets d'aménagement du territoire de la commune de Confignon

rapport publié le 13 décembre 2019

No 156 Gestion des grands projets d'aménagement du territoire de la commune de Confignon				
Recommandations proposées		Ouvert	3	
	6	Fermé	3	
		Refusé	-	

Les six recommandations émises par la Cour des comptes ont été acceptées.

Au 31 décembre 2024, trois recommandations ont été mises en œuvre, dont une fermée durant la période sous revue.

La stratégie de l'écoParc a en effet été finalisée en 2024 (recommandation 1). Le site sera développé par la Fondation pour les terrains industriels de Genève (FTI) tandis que sa gestion sera effectuée par une commission regroupant les entreprises, les communes, le canton et la FTI. L'écoParc est désormais en phase opérationnelle : des autorisations de construire pour des bâtiments industriels et artisanaux ont été accordées par l'État en décembre 2024.

Les trois recommandations ouvertes étaient échues et ont fait l'objet d'un nouveau report d'échéance au 31 décembre 2025. Il apparaît de plus en plus clairement que la commune de Confignon ne sera pas capable de financer seule les équipements publics et des infrastructures sportives et culturelles du futur quartier. Elle multiplie les contacts avec l'État, l'Association des communes genevoise (ACG) et la commune de Plan-les-Ouates afin de trouver des solutions de financement.

Il est à noter que le plan localisé de quartier (PLQ) des Cherpines n'a finalement pas été adopté en 2024, mais devrait l'être en 2025 après les consultations des Conseils municipaux de Confignon et Plan-les-Ouates prévues en début d'année.

No 156 Ge	stion des grands projets d'aménagement du territoire d	e la commune d	e Confignon		
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
156-R1	Définir une stratégie complète pour l'écoParc et la communiquer.	Significatif	Conseil administratif	31.05.2020 31.05.2022 31.12.2023 report 31.12.2024	Fermé
156-R2	Prévoir une suppléance au poste de responsable du pôle aménagement et durabilité.	Majeur	Conseil administratif	31.03.2020	Fermé
156-R3	Anticiper les besoins futurs de l'administration pour la réalisation des quartiers.	Modéré	Conseil administratif	31.12.2020 report 31.12.2022	Fermé
156-R4	Affiner les prévisions financières.	Significatif	Conseil administratif	31.12.2021 31.12.2023 31.12.2024 report 31.12.2025	Ouvert
156-R5	Mutualiser les coûts des infrastructures sportives et culturelles avec d'autres communes.	Significatif	Conseil administratif	31.12.2021 31.12.2023 31.12.2024 report 31.12.2025	Ouvert
156-R6	Profiter des synergies possibles avec d'autres communes dans les coûts de fonctionnement.	Significatif	Conseil administratif	31.12.2021 31.12.2023 31.12.2024 report 31.12.2025	Ouvert



N° 157 Audit de gestion sur **la gestion de l'eau potable** rapport publié le 13 décembre 2019

No 157 Gestion de l'eau potable				
5		Ouvert	6	
Recommandations proposées	11	Fermé	5	
		Refusé	-	

Les onze recommandations émises par la Cour des comptes ont été acceptées.

Au 31 décembre 2024, cinq recommandations ont été mises en œuvre, dont une fermée durant la période sous revue.

Les mesures prises portent sur la définition d'une planification directrice en matière d'eau potable à l'échelon du Grand Genève (recommandation 1). Pour ce faire, une première séance a eu lieu, en septembre 2020, réunissant tous les acteurs de l'eau potable du Grand Genève pour engager la planification transfrontalière sous l'égide de la Communauté transfrontalière de l'eau (CTEau). Début 2021, un mandataire a été choisi afin de mener une étude de « planification transfrontalière de la ressource en eau potable ». Cette étude a été validée par l'ensemble des acteurs techniques eau du Grand Genève en 2022 et ses conclusions présentées au Groupe de Travail Transfrontalier Transition écologique et à l'assemblée du groupement local de coopération transfrontalière (GLCT) du Grand Genève en 2023. Ce mandat comprenait également l'organisation de deux ateliers réunissant les principaux acteurs techniques actifs dans la gestion de l'eau potable sur le territoire du Grand Genève. L'atelier « la coopération en situation de crise » fut organisé en mars 2023 suivi de l'atelier sur « la coopération technique transfrontalière » en juin 2023. Le 3 mai 2024, le résultat de ces travaux a été présenté en GLCT du Grand Genève et aux élus de l'agglomération lors d'un séminaire politique sur l'eau.

Les six recommandations encore ouvertes ont fait l'objet de nouveaux reports échelonnés entre le 31 mars 2025 et le 31 décembre 2026. En février dernier, l'adoption de modifications dans la loi cantonale sur les eaux (LEaux-GE,

L 2 05) a marqué une avancée notable en matière de protection des eaux souterraines, d'établissement des coûts imputables à la gestion de l'eau potable et de tarification de l'eau potable. La fermeture des recommandations liées à ces trois thématiques nécessite encore l'adoption prévue en 2025 du règlement d'application de la LEaux-GE.

La dépollution et la protection de la nappe du Genevois nécessitent la finalisation des expertises visant à déterminer les responsables de la pollution. Le traitement de la problématique de l'approvisionnement en eau potable en temps de crise prévoit l'évaluation du « Concept général de coordination de l'intervention pour l'approvisionnement en eau potable en cas de pénurie grave » ainsi que l'adaptation et l'approbation des plans communaux. Quant à la prise en compte des possibilités d'approvisionnement de secours à l'échelle de l'agglomération, elle nécessite la validation du plan directeur technique des Services Industriels de Genève (SIG).



Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
157-R1	Définir une planification directrice en matière d'eau potable à l'échelon du Grand Genève.	Significatif	OCEau - DG en collaboration avec SAEF - GG CTEau GLCT env	31.12.2021 31.12.2022 31.12.2023 report 31.12.2024	Fermé
157-R2	Définir et mettre à jour les schémas de protection, d'aménagement et de gestion des eaux (SPAGE).	Modéré	OCEau - SPDE OCEAU	31.12.2020 report 31.12.2023 Un SPAGE révisé par année, 2021-2026	Fermé
157-R3	Achever le travail de clarification des rôles et responsabilités des acteurs cantonaux en matière de gestion de l'eau potable.		SCAV	31.12.2020	Fermé
157-R4	Se déterminer quant à une modification de la base légale cantonale relative à la protection des eaux souterraines.		GESDEC en collaboration avec SAJE	30.03.2022 31.12.2024 report 31.12.2025	Ouvert
157-R5	Établir un plan d'action concernant la dépollution et la protection de la nappe du Genevois.	Significatif	GESDEC en collaboration avec SIG et Commission nappe	30.06.2023 31.12.2023 31.12.2024 report 31.12.2026	Ouvert
157-R6	Définir un plan d'analyse en temps de crise et le financement nécessaire.	Modéré	SCAV	31.12.2021	Fermé
157-R7	Tenir un historique des réclamations clients concernant la qualité de l'eau potable.	Mineur	SCAV	31.12.2020 report 31.12.2021	Fermé
157-R8	Faire approuver par les autorités cantonales les plans d'approvisionnement en eau potable en temps de crise.	Modéré	OCEau/SECOE en collaboration avec l'OCPAM et SIG	31.12.2023 31.12.2024 report 31.03.2025	Ouvert
157-R9	Mener une analyse sur la prise en compte des possibilités d'approvisionnement de secours à l'échelle de l'agglomération.		OCEau - DG	31.12.2021 31.12.2023 31.12.2024 report 30.06.2025	Ouvert
157-R10	Établir une analyse de l'ensemble des coûts cantonaux en matière de gestion de l'eau potable et définir un plan cohérent d'utilisation des recettes.		OCEau - DG	30.06.2021 31.12.2022 31.12.2023 31.12.2024 report 31.12.2026	Ouvert
157-R11	Mener une réflexion quant à la tarification de l'eau potable au regard des exigences environnementales.	Modéré	OCEau - SPDE	31.12.2022 31.12.2024 report 31.12.2025	Ouvert



N° 158 Audit de légalité et de gestion du **traitement du vote par** correspondance dans les locaux du Service des votations et élections (SVE)

rapport publié le 27 février 2020

No 158 Traitement du vote par correspondance dans les locaux du Service des votations et élections (SVE)				
Recommandations proposées		Ouvert	-	
	12	Fermé	12	
ргорозссз		Refusé	-	

Les douze recommandations émises par la Cour des comptes ont été acceptées.

Au 31 décembre 2024, toutes les recommandations ont été mises en œuvre, dont une fermée durant la période sous revue.

La recommandation mise en œuvre concerne la mise en place d'un système d'information pour piloter le vote par correspondance (recommandation 2). Depuis 2024, le SVE bénéficie effectivement d'un système d'information lui permettant de tracer, comptabiliser et réconcilier avec précision les matériels de vote, ainsi que de disposer de statistiques indispensables au pilotage stratégique et opérationnel de l'activité.

Compte tenu de ce qui précède, la Cour valide la mise en œuvre de la recommandation 2 et clôture ainsi le suivi du rapport N° 158.

No 158 Tra	No 158 Traitement du vote par correspondance dans les locaux du service des votations et élections (SVE)						
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut		
158-R1	Concrétiser la réflexion stratégique.	Significatif	CHA/DSOV	31.10.2020	Fermé		
158-R2	Mettre en place un système d'information pour piloter le vote par correspondance.	Modéré	DSOV	31.12.2024	Fermé		
158-R3	Établir des rapports d'incident.	Mineur	SVE	09.02.2020	Fermé		
158-R4	Compléter les directives et procédures internes.	Mineur	SVE/CI	30.06.2020	Fermé		
158-R5	Renforcer le dispositif de communication des informations descendant et ascendant.	Modéré	DSOV/SVE/CHA	30.06.2020	Fermé		
158-R6	Améliorer la gestion du personnel fixe et auxiliaire.	Modéré	DSOV/SVE/CHA	30.06.2020	Fermé		
158-R7	Tenir les dossiers du personnel auxiliaire de manière complète et à jour.	Mineur	RH/CHA	31.12.2020	Fermé		
158-R8	Respecter les normes de sécurité en matière d'incendie.	Significatif	DSOV/CHA	30.05.2020 report 31.12.2020	Fermé		
158-R9	Mettre à disposition du SVE des locaux lui permettant de réaliser ses missions de manière adéquate.	Significatif	DSOV/CHA	Processus OCBA	Fermé		
158-R10	Renforcer les activités de contrôle du processus de traitement des votes par correspondance.	Mineur	CEC	31.12.2020 report 30.06.2022	Fermé		
158-R11	Accroître la visibilité de la CEC.	Mineur	CEC	31.12.2020	Fermé		
158-R12	Renforcer la formalisation des observations de la CEC.	Mineur	CEC	31.12.2020	Fermé		



N° 160 Évaluation du **dispositif Espace entreprise** rapport publié le 23 juin 2020

No 160 Évaluation du dispositif Espace entreprise				
	13	Ouvert	1	
Recommandations proposées		Fermé	10	
proposees		Refusé	2	

Sur les treize recommandations émises par la Cour des comptes, onze ont été acceptées et deux refusées.

Au 31 décembre 2024, dix recommandations ont été mises en œuvre, dont une fermée durant la période sous revue.

La recommandation fermée concernait la soumission d'un dossier à l'entrée de la formation professionnelle commerciale initiale plein temps afin de tester la motivation des élèves. Compte tenu des enjeux grandissants liés à l'orientation scolaire et professionnelle, la Cour estime désormais que la régulation des effectifs ne doit pas être portée uniquement par l'Espace entreprise, mais doit être traitée de manière globale. Ce faisant, elle fait le choix de fermer le suivi de la recommandation 3.

La recommandation 6 portant sur la nécessité d'augmenter le nombre de mandats et de stages externes a, quant à elle, fait l'objet d'un nouveau report de délai au 31 décembre 2025. En effet, il était prévu que le collège des secrétaires généraux se réunisse lors du premier trimestre 2025 et réfléchisse aux mesures que les départements pourront entreprendre afin de favoriser la pratique professionnelle des apprentis employés de commerce à plein temps au sein de l'administration cantonale.

Numéro	Libellé	Priorité	Responsable	Date échéance	Statut
160-R1	Améliorer l'information sur la formation professionnelle commerciale au cycle d'orientation.				Refusé
160-R2	Favoriser des conditions de choix plus ouvertes.	Très élevée	EO-OFPC	Réalisée	Fermé
160-R3	Soumettre l'entrée de la formation professionnelle commerciale initiale plein temps au dépôt d'un dossier.	Moyenne	ESII	Rentrée 2021 31.08.2023 Report Rentrée 2025	Fermé
160-R4	Repenser la collaboration au sein du CFPCom.	Faible	ESII	Rentrée 2022 Report Rentrée 2024	Fermé
160-R5	Reconnaître le modèle de stage proposé par l'Espace entreprise et en améliorer la communication.	Moyenne	ESII-DAJ	Rentrée 2021	Fermé
160-R6	Augmenter le nombre de mandats et de stages externes et renforcer le soutien du DIP dans le travail de prospection mené par l'Espace entreprise.	Élevée	ESII	Rentrée 2022 31.12.2024 Report 31.12.2025	Ouvert
160-R7	S'assurer que les stages de l'Espace entreprise puissent couvrir l'ensemble des compétences optionnelles relatives aux exigences de la certification.	Élevée	ESII	Rentrée 2021 30.06.2022 Report Rentrée 2024	Fermé
160-R8	Adapter les infrastructures de l'Espace entreprise aux besoins de la formation.	Moyenne	ESII-DOSI/SEM- DLOG	Rentrée 2022 Report 31.12.2023	Fermé
160-R9	Facturer les prestations réalisées à l'interne de l'État.	Moyenne	ESII-DirFin	Rentrée 2021 Report 30.06.2022	Fermé
160-R10	Reconsidérer la procédure de tarification des mandats.	Moyenne	ESII-DirFin	Rentrée 2021 Report 30.06.2022	Fermé
160-R11	Consolider la présence d'Espace entreprise dans les domaines de la communication, du marketing et des relations publiques.				Refusé
160-R12	Redéfinir le modèle de formation plein temps.	Très élevée	ESII	Rentrée 2023	Fermé
160-R13	Réglementer le statut de la rémunération des apprentis en formation professionnelle initiale plein temps.	Élevée	ESII	Rentrée 2022	Fermé



N° 161 Audit de légalité et de gestion portant sur la **Gouvernance de la** Fondation du Grand Théâtre de Genève (FGTG)

rapport publié le 19 novembre 2020

No 161 Gouvernance de la Fondation du Grand Théâtre de Genève (FGTG)				
Recommandations proposées		Ouvert	1	
	14	Fermé	12	
proposees		Refusé	1	

Sur les quatorze recommandations émises par la Cour des comptes, treize ont été acceptées et une refusée.

Au 31 décembre 2024, douze recommandations ont été mises en œuvre, dont une fermée durant la période sous revue.

La direction de la FGTG a en effet pris des mesures visant à améliorer le suivi budgétaire (recommandation 10). Un outil informatique permet dorénavant d'effectuer un suivi en temps réel et de produire divers rapports financiers. Sur cette base, un suivi budgétaire plus complet est présenté périodiquement au Conseil de fondation. L'outil étant utilisé depuis peu, des améliorations continueront d'être apportées afin de disposer d'analyses encore plus pertinentes. Par ailleurs, étant donné que la FGTG sera prochainement « employeur unique » de toutes les personnes qui travaillent au Grand Théâtre (conformément à l'article 34 du nouveau statut du Grand Théâtre approuvé en janvier dernier par le Grand Conseil), les charges de personnel provenant auparavant de la Ville de Genève seront naturellement intégrées aux budgets de la fondation, offrant ainsi une vision globale de la situation financière.

Une nouvelle échéance a été fixée pour la mise en œuvre de la dernière recommandation encore ouverte (recommandation 6). Le statut de la FGTG ayant été révisé, il ne reste plus qu'à finaliser et adopter le nouveau règlement intérieur pour clore cette recommandation. Le processus décisionnel impliquant uniquement des organes internes à la FGTG, le secrétariat général de cette dernière estime qu'une échéance au 30 juin 2025 est soutenable.

Numéro	Libellé	Priorité	D	Date échéance	C4 -4
Numero	Libelle	Priorite	Responsable	Date ecneance	Statut
161-R1	Définir une politique culturelle.	Très élevée	occs	31.05.2023	Fermé
161-R2	Finaliser la convention de subventionnement entre la FGTG et la Ville de Genèves.	Élevée	DCTN	31.12.2020	Fermé
161-R3	Préciser le rôle de haute surveillance de la Ville de Genève vis-à-vis de la FGTG.	Très élevée	CA/LEX avec DCTN	31.03.2021 31.12.2021 report 31.10.2023	Fermé
161-R4	Mettre en place un groupe de réflexion sur un statut du personnel unique.	Très élevée	DCTN	31.12.2020	Fermé
161-R5	Formaliser une stratégie de la FGTG.	Très élevée	Conseil de fondation	6 mois	Fermé
161-R6	Réviser le statut et le règlement intérieur de la FGTG.	Élevée	CF (CA, CM; Grand Conseil)	2 à 3 ans suivant les délais d'approbation des autorités compétentes report 30.06.2025	Ouvert
161-R7	Revoir l'organisation de la direction de la FGTG.				Refusé
161-R8	Présenter au Conseil de fondation la programmation artistique et le budget annuel suffisamment tôt.	Très élevée	Direction	Dès le 31.05.2022	Fermé
161-R9	Formaliser une programmation et un budget pluriannuels.	Très élevée	Direction	Environ 6 mois, dans le cadre de l'élaboration de la convention quadriennale	Fermé
161-R10	Établir un budget et un suivi global de l'ensemble des activités du GTG.	Élevée	Direction	Selon les délais de la Ville concernant la dématérialisation des flux financiers	Fermé
161-R11	Revoir le processus d'analyse des risques.	Élevée	Direction / Conseil de fondation	En cours	Fermé
161-R12	Développer le SCI au sein de l'ensemble de l'institution pour les activités clés.	Élevée	Direction / Conseil de fondation	En continu	Fermé
161-R13	Rédiger une charte éthique.	Élevée	Direction / Conseil de fondation	Environ un an	Fermé
161-R14	Réglementer la gestion des liens et des conflits d'intérêts.	Élevée	Direction / Conseil de fondation	Environ un an et demi	Fermé



N° 162 Audit de conformité et de gestion portant sur l'origine et l'utilisation des financements dédiés à la recherche au sein de l'Université de Genève

rapport publié le 17 décembre 2020

No 162 L'origine et l'utilisation des financements dédiés à la recherche au sein de l'Université de Genève				
Recommandations proposées		Ouvert	7	
	7	Fermé	-	
proposees		Refusé	-	

Les sept recommandations émises par la Cour des comptes ont été acceptées.

Au 31 décembre 2024, aucune des six recommandations échues (recommandations 1 à 5 et 7) n'a été mise en œuvre, raison pour laquelle elles ont de nouveau fait l'objet d'un report de délai.

D'une manière générale, la Cour relève que l'Université de Genève (UNIGE) a initié plusieurs actions visant à répondre aux recommandations, dont :

- La mise en place d'un processus d'autoévaluation pour les recherches impliquant des êtres humains (recommandation 1);
- L'établissement d'une liste de contrôles standard d'analyse des risques pour évaluer les projets de recherche (recommandations 2 et 3);
- La création d'un registre des liens d'intérêts et des activités accessoires des collaborateurs-trices de l'UNIGE (recommandation 2);
- La mise à jour de la politique et des procédures en matière d'acceptation de dons à fort risque d'image (recommandation 2);
- Des actions de sensibilisation auprès des porteurs de projet en matière d'établissement de budget (recommandation 5).

D'importants travaux doivent toutefois encore être entrepris afin de fermer certaines recommandations. C'est le cas notamment du dispositif de contrôle visant à s'assurer du bien-fondé des dépenses (recommandation 4), de la définition de règles en matière de financement des coûts complets de la recherche (recommandation 6), ainsi que de l'amélioration de la qualité des informations et du suivi des activités de recherche (recommandation 7).

Dans ce contexte, la Cour suivra avec une attention particulière au cours de l'année 2025 le plan d'action établi par l'UNIGE visant à fermer les recommandations « prioritaires » (priorité « élevée » et « très élevée »).

No 162 Or	igine et utilisation des financements dédiés à la recherc	he au sein de l'	Université de Gen	ève	
Numéro	Libellé	Priorité	Responsable	Date échéance	Statut
162-R1	Mettre en place des contrôles en matière de recherches sur les êtres humains.	Moyenne	VR Recherche	31.12.2022 31.12.2024 report 30.09.2026	Ouvert
162-R2	Revoir le concept d'analyse des risques des projets de recherche.	Très élevée	VR Recherche	31.12.2021 30.06.2023 30.06.2024 report 30.11.2025	Ouvert
162-R3	S'assurer du respect du processus de validation des projets de recherche.	Élevée	VR Recherche	31.12.2021 30.06.2023 30.06.2024 report 30.11.2025	Ouvert
162-R4	Renforcer le dispositif de contrôle concernant le bien- fondé des dépenses.	Moyenne	Chef comptable	30.06.2022 31.12.2023 31.12.2024 report 30.11.2025	Ouvert
162-R5	Communiquer davantage aux chercheurs les règles à appliquer en matière d'établissement des budgets.	Moyenne	Responsable du budget	31.12.2021 31.12.2023 30.06.2024 report 30.11.2025	Ouvert
162-R6	Définir des règles en matière de financement des coûts complets et établir des comptes d'exploitation par fonds de recherche selon cette même logique.		Directeur DIFIN	30.06.2022 30.09.2023 31.03.2025 report 30.11.2025	Ouvert
162-R7	Améliorer la qualité des informations et le suivi des activités de recherche.	Élevée	VR Recherche	30.06.2023 30.06.2024 report 30.11.2025	Ouvert



N° 163 Audit de performance portant sur le **Bureau de** l'intégration des étrangers (BIE)

rapport publié le 2 février 2021

No 163 Bureau de l'intégration des étrangers (BIE)				
Recommandations proposées		Ouvert	2	
	10	Fermé	8	
ргорозссз		Refusé	-	

Les dix recommandations émises par la Cour des comptes ont été acceptées.

Au 31 décembre 2024, huit recommandations ont été mises en œuvre, dont une fermée durant la période sous revue.

Le Bureau de l'intégration et de la citoyenneté (BIC) a en effet pris les mesures visant à surveiller son activité quotidienne, à avoir une vision d'ensemble simple et périodique des activités et projets financés, et à mesurer l'atteinte des objectifs qu'il s'est fixés (recommandation 6).

Deux recommandations ouvertes étaient échues et ont fait l'objet d'un nouveau report d'échéance au 30 juin 2025 (recommandations 9 et 10). Un plan d'action détaillé a été établi pour les deux recommandations précitées.

No 163 Bu	No 163 Bureau de l'intégration des étrangers (BIE)						
Numéro	Libellé	Priorité	Responsable	Date échéance	Statut		
163-R1	Donner un cap à la politique cantonale d'intégration des étrangers.	Très élevée	DCS/OAIS/BIE	31.12.2021 report 01.06.2023	Fermé		
163-R2	Développer des outils informatiques afin de permettre au BIE de réaliser un suivi fiable et efficient de ses activités.		DCS/OAIS/BIE	31.12.2023	Fermé		
163-R3	Définir une stratégie RH et revoir l'organisation du travail.	Élevée	DCS/OAIS/BIE	31.12.2021 report 01.06.2023	Fermé		
163-R4	Automatiser les tâches manuelles.	Élevée	BIE	31.12.2021 report 01.06.2023	Fermé		
163-R5	Améliorer la coordination du dispositif AIS et le suivi de la prise en charge des bénéficiaires.	Élevée	BIE	30.09.2021 report 01.06.2023	Fermé		
163-R6	Piloter l'activité du BIE.	Élevée	BIE	31.12.2021 01.03.2023 report 31.03.2024	Fermé		
163-R7	Adapter la stratégie de subventionnement annuel.	Moyenne	BIE	31.12.2021 report 01.06.2023	Fermé		
163-R8	Convenir conjointement avec les organismes demandeurs d'objectifs et de critères d'évaluation des projets.	Moyenne	BIE	30.06.2022 report 01.06.2023	Fermé		
163-R9	Revoir la stratégie de contrôle des subventions.	Élevée	BIE	30.06.2022 01.06.2023 30.06.2024 report 30.06.2025	Ouvert		
163-R10	Uniformiser les pratiques en matière d'évaluation des réalisations.	Élevée	BIE	31.12.2021 01.03.2023 30.06.2024 report 30.06.2025	Ouvert		



N° 164 Audit de légalité et de gestion relatif au **dispositif de** contrôle des subventions au sein de l'État de Genève rapport publié le 9 mars 2021

No 164 Dispositif de contrôle des subventions au sein de l'État de Genève				
Recommandations proposées		Ouvert	2	
	7	Fermé	5	
proposees		Refusé	-	

Les sept recommandations émises par la Cour des comptes ont été acceptées.

Au 31 décembre 2024, cinq recommandations ont été mises en œuvre, mais aucune n'a été fermée durant la période sous revue.

Deux recommandations ouvertes étaient échues et ont fait l'objet d'un nouveau report d'échéance au 30 juin 2025.

La mise en œuvre de la première recommandation dépend directement du projet de refonte totale de la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF, D 1 11). Ce projet est en phase finale de rédaction et devrait être déposé d'ici la fin du premier semestre 2025 (recommandation 1).

La deuxième recommandation est suspendue à l'octroi de moyens financiers dédiés. La refonte complète de la LIAF devrait impliquer des modifications de certains processus et ainsi justifier l'attribution d'un budget permettant l'uniformisation des outils (recommandation 7).

Numéro	Libellé	Priorité	Responsable	Date échéance	Statut
164-R1	Prendre en compte les spécificités des projets dans les bases légales et réglementaires.	Élevée	Groupe LIAF	30.06.2022 31.12.2023 31.12.2024 report 30.06.2025	Ouvert
164-R2	Compléter les directives transversales.	Élevée	Groupe LIAF	30.06.2022	Fermé
164-R3	Adapter les dispositions légales et réglementaires aux pratiques actuelles du marché.	Moyenne	Groupe LIAF	30.06.2022	Fermé
164-R4	Uniformiser le contenu des listes de contrôle au sein de l'État.	Élevée	Groupe LIAF	30.06.2022	Fermé
164-R5	Adapter la nature et la périodicité des contrôles au montant de la subvention octroyée.	Élevée	Groupe LIAF et départements	30.06.2022	Fermé
164-R6	Renforcer les ressources en matière de contrôle au sein de l'État.	Moyenne	Groupe LIAF et départements	30.06.2022	Fermé
164-R7	Uniformiser l'utilisation des outils au sein de l'État.	Élevée	Groupe LIAF	30.06.2022 31.12.2023 31.12.2024 report 30.06.2025	Ouvert



N° 166 Évaluation portant sur l'animation socioculturelle – activités tout public et cohésion sociale

rapport publié le 6 mai 2021

No 166 Évaluation portant sur l'animation socioculturelle					
Recommandations proposées		Ouvert	-		
	7	Fermé	7		
		Refusé	ı		

Les sept recommandations émises par la Cour des comptes ont été acceptées.

Au 31 décembre 2024, toutes les recommandations ont été mises en œuvre, dont deux fermées durant la période sous revue.

Les deux recommandations encore ouvertes portaient sur la nécessité de faciliter l'implication des habitants des quartiers (recommandation 2) et de développer l'analyse des inégalités territoriales à l'échelle des centres (recommandation 4).

Concernant la recommandation 2, la Cour constate que la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe) s'est engagée activement dans la réalisation d'actions de promotion du modèle de commission mixte qui intègre à la fois des membres de comités, des habitants et des professionnels de l'animation socioculturelle. On peut relever à ce titre trois formations de type « regards croisés » qui ont eu lieu en 2024 sur des enjeux portant sur les démarches participatives, l'appropriation et l'occupation des espaces publics. D'autres dispositifs ont été testés comme celui sur la Chapelle-les-Sciers qui privilégie la prise en compte des opinions des habitants en faisant de ces derniers les acteurs de l'évolution de leur quartier. Des ateliers participatifs ou des assemblées citoyennes ont ainsi été mis en place. À Thônex, le dispositif s'est davantage tourné vers les populations adolescentes. Des mesures similaires ont été mises en place dans les communes de Lancy et Vernier.

À propos de la recommandation 4, la Cour constate que la FASe et la HES-SO Genève ont formalisé leur collaboration à travers la création du Centre

interdisciplinaire sur les enjeux de développement urbain et de transition écologique (CITÉ). Ce rapprochement permettra notamment le développement d'activités liées à l'analyse stratégique (diagnostic), l'étude prospective et le suivi de projets d'aménagement et de développement social urbain. Les enjeux liés aux inégalités territoriales seront ainsi au centre de cette nouvelle coopération.

Compte tenu de ces développements, la Cour valide la mise en œuvre des recommandations 2 et 4 et clôture ainsi le suivi du rapport N° 166.

Numéro	Libellé	Priorité	Responsable	Date échéance	Statut
166-R1	Renforcer la capacité des centres à réaliser des accueils tout public délocalisés.	Élevée	SG FASe et FCLR	30.06.2023	Fermé
166-R2	Faciliter l'implication des habitants des quartiers concernés.	Élevée	SG FASe et FCLR	30.06.2023 31.12.2023 report 31.12.2024	Fermé
166-R3	Sensibiliser les différents partenaires à une utilisation constructive de la gestion de projets.	Moyenne	SG FASe	31.12.2022 report 31.12.2023	Fermé
166-R4	Développer l'analyse des inégalités territoriales à l'échelle des centres.	Moyenne	SG/DCS	31.12.2023 report 31.12.2024	Fermé
166-R5	Mieux ancrer la dimension régionale de la FASe et son rôle en matière de cohésion sociale.	Moyenne	OAIS	30.06.2024	Fermé
166-R6	Partager les tâches d'analyse à l'échelon régional.	Moyenne	Dir. op. SG FASe	30.06.2023 report 31.12.2023	Fermé
166-R7	Mieux intégrer l'animation socioculturelle dans une approche préventive de la cohésion sociale.	Élevée	SG FASe	30.06.2023	Fermé



N° 167 Audit de conformité et de gestion portant sur la **centrale** cantonale d'appels sanitaires urgents (centrale 144) rapport publié le 11 novembre 2021

No 167 Centrale 144				
Recommandations proposées		Ouvert	3	
	12	Fermé	9	
		Refusé	-	

Les douze recommandations émises par la Cour des comptes ont été acceptées.

Au 31 décembre 2024, neuf recommandations ont été mises en œuvre, dont quatre fermées durant la période sous revue.

Les mesures prises sont les suivantes :

- Clarification des rôles et responsabilités entre l'Office cantonal de la santé (OCS, ex-DGS) et les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) dans la nouvelle convention (recommandation 2). La Cour attire toutefois l'attention de l'OCS sur la nécessité de pérenniser la répartition des rôles et responsabilités en matière d'investissement informatique de la centrale 144;
- Tenue régulière de séances du groupe de suivi, ce qui permet notamment d'identifier des sujets d'intérêt, voire des problématiques, et de les suivre dans le temps (recommandation 4). La question de la définition et de l'implémentation d'objectifs et d'indicateurs de suivi des activités de la centrale 144 sera examinée par la Cour dans le cadre du suivi du rapport N° 192 sur les missions d'intérêt général;
- Mise en conformité de la structure hiérarchique de la centrale 144 et revue des cahiers des charges des responsables de la Centrale cantonale d'appels sanitaires urgents (CASU) (recommandation 6) ;
- Rédaction de plusieurs protocoles médicaux, accompagnés de capsules vidéo pour former les collaborateurs-trices. Même si l'ensemble des protocoles n'a pas encore été rédigé, l'engagement d'une ressource dédiée permet de clore la recommandation 11. Ce travail conséquent se poursuivra assurément les deux prochaines années.

Trois recommandations ouvertes (recommandations 7, 10 et 12) étaient échues et ont fait l'objet d'un nouveau report d'échéance au plus tard au 31 décembre 2025. Un plan d'action précis a été établi pour les recommandations 7 et 10. Concernant la recommandation 12, la centrale 144 a d'ores et déjà pris les mesures « opérationnelles » nécessaires. La Cour invitera néanmoins les HUG dans le courant de l'année à se positionner quant aux modalités de gestion des liens d'intérêt qui doivent s'appliquer à la centrale 144.



Numéro	Libellé	Priorité	Responsable	Date échéance	Statut
167-R1	Établir la planification des transports urgents et de l'aide sanitaire associée	Élevée	DGS	31.03.2022	Fermé
167-R2	Clarifier dans la convention les rôles et les responsabilités entre la DGS et les HUG	Élevée	DGS	30.06.2022 31.03.2023 report 30.06.2024	Fermé
167-R3	Valoriser les compétences disponibles dans la commission consultative des transports sanitaires urgents et de l'aide sanitaire associée (CCASU)	Moyenne	DGS	31.12.2021	Fermé
167-R4	Utiliser le groupe de suivi de l'exécution de la convention entre la DGS et les HUG	Moyenne	DGS	31.03.2022 31.12.2023 report 30.06.2024	Fermé
167-R5	Veiller à la formalisation des relations contractuelles	Moyenne	DGS / HUG	30.06.2022 report 31.03.2023	Fermé
167-R6	S'assurer que la structure hiérarchique de la centrale 144 soit conforme aux exigences légales et conventionnelles	Moyenne	DGS / HUG	01.09.2022 31.03.2023 report 01.07.2024	Fermé
167-R7	Mettre en place un dispositif pour faire aboutir les projets de la centrale 144	Élevée	Centrale 144	31.12.2022 31.12.2023 31-12.2024 report 31.12.2025	Ouvert
167-R8	Produire les statistiques de manière à renforcer le pilotage et la surveillance de l'activité de la centrale 144	Élevée	Centrale 144	30.06.2022	Fermé
167-R9	Formaliser le processus de gestion des incidents de la centrale 144	Moyenne	Centrale 144	31.03.2022	Fermé
167-R10	Renforcer les contrôles qualité sur les activités de régulation et de répartition de la centrale 144	Moyenne	Centrale 144	30.09.2022 31.12.2023 31.12.2024 report 30.06.2025	Ouvert
167-R11	Compléter les protocoles médicaux et finaliser les procédures de la centrale 144	Moyenne	Centrale 144	31.12.2022 31.12.2023 report 31.12.2024	Fermé
167-R12	Gérer les liens d'intérêts de manière systématique	Élevée	HUG / Centrale 144	31.03.2022 31.03.2023 31.03.2024 report 31.12.2025	Ouvert



N° 168 Audit de conformité relatif à la délégation d'activités commerciales par une entité subventionnée : Genève-Plage & Bains des Pâquis

rapport publié le 16 novembre 2021

No 168 Délégation d'activités commerciales par une entité subventionnée					
Recommandations proposées		Ouvert	3		
	9	Fermé	6		
ргорозеез		Refusé	-		

Les neuf recommandations émises par la Cour des comptes ont été acceptées.

Au 31 décembre 2024, six recommandations ont été mises en œuvre, mais aucune n'a été fermée durant la période sous revue.

Les recommandations 1 à 3 étaient échues et ont fait l'objet d'un nouveau report d'échéance au 30 juin 2025. Le projet de loi de refonte de la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF, D 1 11), qui devait permettre de répondre aux recommandations précitées, n'a en effet pas pu être déposé selon les délais initialement convenus.

No 168 Délégation d'activités commerciales par une entité subventionnée : Genève-Plage & Bains des Pâquis					
Numéro	Libellé	Priorité	Responsable	Date échéance	Statut
Recomman	dations adressées au DCS (canton)				
168-R1	Compléter le cadre normatif applicable en matière de gestion des subventions	Moyenne	occs	31.12.2022 31.12.2023 30.06.2024 report 30.06.2025	Ouvert
168-R2	Adapter les modèles de contrats de prestations	Moyenne	occs	31.12.2022 31.12.2023 30.06.2024 report 30.06.2025	Ouvert
168-R3	Mettre en place des contrôles de deuxième niveau concernant les délégations d'activités commerciales	Moyenne	occs	31.12.2022 31.12.2023 30.06.2024 report 30.06.2025	Ouvert
Recomman	dations adressées au Conseil administratif (Ville de Ge	nève)		,	
168-R4	Compléter la directive générale applicable en matière de gestion des subventions	Moyenne	Conseil administratif	30.09.2022	Fermé
168-R5	Mettre en place des contrôles de deuxième niveau concernant les délégations d'activités commerciales	Moyenne	Départements de tutelle	30.09.2022	Fermé
Recomman	dation adressée au DCS (AGP et zone événementielle)				
168-R6	Diminuer la subvention de l'AGP	Très élevée	occs	31.12.2022 report 31.03.2023	Fermé
Recomman	dations adressées au DCSS (AUBP et buvette)				
168-R7	S'assurer que l'AUBP tire pleinement parti de ses ressources propres et diminuer la subvention versée à l'AUBP	Très élevée	DCSS	01.01.2022	Fermé
168-R8	S'assurer auprès de l'AUBP de la mise en place d'un SCI adéquat au sein de la buvette	Très élevée	DCSS	01.07.2022	Fermé
168-R9	S'assurer que les avantages en nature soient communiqués de manière transparente dans les états financiers	Moyenne	DCSS	30.06.2023 au plus tard	Fermé



N° 169 Audit de gestion relatif à la transition énergétique appliquée aux **bâtiments de l'État de Genève (Office cantonal des bâtiments)**rapport publié le 14 décembre 2021

No 169 Transition énergétique appliquée aux bâtiments de l'État de Genève					
Recommandations proposées		Ouvert	3		
	11	Fermé	7		
		Refusé	1		

Sur les onze recommandations émises par la Cour des comptes, dix ont été acceptées et une refusée.

Au 31 décembre 2024, sept recommandations ont été mises en œuvre, dont quatre fermées durant la période sous revue.

Les mesures prises concernent notamment :

- La mise en place d'un modèle de gouvernance du programme de transition écologique (PTE) de l'Office cantonal des Bâtiments (OCBA), composé d'un comité de direction et d'un comité de pilotage. Par ailleurs, un chef de projet (PMO) a été engagé pour suivre l'ensemble des projets. Il lui incombe de remonter les informations et les décisions à prendre aux membres du comité de pilotage qui est chargé de piloter le portefeuille de projets (recommandation 1);
- La déclinaison de quatre domaines d'action (optimisation énergétique, réduction des indices de dépense de chaleur (IDC), augmentation de la part des énergies renouvelables, développement durable) en une liste de projets priorisés selon différents critères. Chaque domaine d'action est placé sous la responsabilité d'un coordinateur de projets (recommandations 1 et 3);
- Le suivi annuel de plusieurs indicateurs permettant de mesurer le degré d'atteinte des objectifs cantonaux du plan directeur de l'énergie 2020-2030 (recommandation 3);
- L'identification et le traitement de trois risques relatifs à la réalisation du PTE (recommandation 5) ;
- L'engagement d'un analyste de données pour faciliter l'uniformisation des données et leur mise à jour (recommandation 7).

Les recommandations 4 et 9 étaient échues et ont fait l'objet d'un nouveau report d'échéance. Par anticipation, l'échéance de la recommandation 10 (non échue) a également été reportée. Un plan d'action précis a été établi pour mettre en œuvre ces recommandations selon les nouveaux délais.

Numéro	Libellé	Priorité	Responsable	Date échéance	Statut
169-R1	Mettre en place une méthodologie de gestion de projet	Très élevée	DG	31.12.2022 31.12.2023 report 31.10.2024	Fermé
169-R2	Mettre à disposition des ressources pour vérifier et alimenter rapidement la base de données	Très élevée	DG	31.12.2022	Fermé
169-R3	Établir la planification des travaux à 2030 et déterminer les impacts sur les objectifs 2030	Très élevée	DG	31.12.2023 report 30.06.2024	Fermé
169-R4	Revoir l'organisation interne de l'OCBA	Élevée	DG	31.12.2022 31.12.2023 31.10.2024 report 30.09.2025	Ouvert
169-R5	Suivre les facteurs de risques externes qui pourraient affecter l'atteinte des objectifs 2030	Élevée	DG	31.12.2022 31.12.2023 report 31.10.2024	Fermé
169-R6	Mettre à jour la stratégie énergétique et les documents qui en découlent	Élevée	DIE	31.12.2022	Fermé
169-R7	Uniformiser les données sur les bâtiments et les maintenir à jour	Élevée	SPR	31.12.2024	Fermé
169-R8	Revoir le périmètre considéré dans le BEBE	Moyenne			Refusé
169-R9	Revoir la pertinence et les modalités de calculs des indicateurs	Moyenne	DIE	30.06.2023 30.06.2024 report 30.06.2025	Ouver
169-R10	Renforcer le processus d'élaboration du BEBE	Moyenne	DIE	30.06.2023 30.06.2024 30.04.2025 report 30.06.2026	Ouver
169-R11	Publier une synthèse de la performance énergétique	Moyenne	DIF	31.08.2023	Ferme



N° 170 Audit de performance relatif au **dispositif de la petite** enfance en Ville de Genève

rapport publié le 3 mars 2022

No 170 Dispositif de la petite enfance en Ville de Genève				
Recommandations proposées		Ouvert	2	
	5	Fermé	2	
proposees		Refusé	1	

Sur les cinq recommandations émises par la Cour des comptes, quatre ont été acceptées et une refusée.

Au 31 décembre 2024, deux recommandations ont été mises en œuvre, mais aucune n'a été fermée durant la période sous revue.

Les deux recommandations en statut « Ouvert », dont la mise en œuvre n'était pas échue au 31 décembre 2024, n'ont pas fait l'objet d'un suivi.

No 170 Dispositif de la petite enfance en Ville de Genève						
Numéro	Libellé	Priorité	Responsable	Date échéance	Statut	
170-R1	Restructurer dans les meilleurs délais le SDPE afin d'assurer la réforme décidée par la Ville de Genève	Très élevée	DCSS/SDPE	01.08.2023	Fermé	
170-R2	Faire évoluer les systèmes d'information de la petite enfance	Très élevée	SDPE	01.01.2024 report 31.12.2026	Ouvert	
170-R3	Implémenter des objectifs, indicateurs et valeurs cibles visant à monitorer le dispositif de la petite enfance	Élevée	SDPE	01.01.2024 report 30.06.2025	Ouvert	
170-R4	Revaloriser les prestations des assistantes familiales de jour et revoir le modèle de crèche familiale	Moyenne			Refusé	
170-R5	Revoir la politique d'abonnement	Moyenne	DCSS/SDPE	01.08.2023	Fermé	



N° 172 Audit de conformité relatif au subventionnement de la déchetterie mobile dans la région Arve-Lac

rapport publié le 15 mai 2022

No 172 Subventionnement de la déchetterie mobile dans la région Arve-Lac					
		Ouvert	2		
Recommandations proposées	6	Fermé	4		
proposees		Refusé	-		

Les six recommandations émises par la Cour des comptes ont été acceptées.

Au 31 décembre 2024, quatre recommandations ont été mises en œuvre, dont une fermée durant la période sous revue.

Le Service de géologie, sols et déchets (GESDEC) a publié le 27 février 2025 dans la Feuille d'avis officielle un « appel d'offres LMI pour prestation d'ESREC mobile dans la région Arve-Lac ». Huit communes de la rive gauche sont concernées par cette procédure. Le GESDEC entend les accompagner jusqu'à l'adjudication du marché prévue le 20 mai 2025. La Cour prend note que le GESDEC a considéré que l'objet de cet appel d'offres est l'attribution d'une concession et la transmission d'un monopole, au sens de l'article 2, al. 7 de la loi fédérale sur le marché intérieur (LMI), et non un marché public au sens du règlement sur la passation des marchés publics (RMP, L 6 05.01), contrairement à ce qui était recommandé. La Cour ne se prononce pas sur le bien-fondé de ce choix et ferme le suivi de la recommandation 1.

Les deux recommandations encore ouvertes étaient échues et ont fait l'objet d'un nouveau report d'échéance.

La recommandation 3 qui concerne la définition des modalités de suivi et de contrôle des subventions octroyées par le fonds cantonal de gestion des déchets (FCGD) a fait l'objet d'un report d'échéance au 31 décembre 2025. Ce délai supplémentaire permettra au GESDEC d'intégrer une partie « suivi et contrôle » à la directive d'octroi d'une subvention par le FCGD.

La recommandation 6 qui concerne la formalisation d'une stratégie sur la gestion des espaces récupération (ESREC) a également fait l'objet d'un report d'échéance au 31 décembre 2025. Un groupe de travail composé de représentants de l'Office cantonal de l'environnement (OCEV), des Services Industriels de Genève (SIG) et de l'Association des communes genevoises (ACG) a été constitué en 2024 pour faire émerger des solutions quant à l'avenir des ESREC. Compte tenu de la complexité de la tâche, celui-ci va poursuivre ses réflexions en 2025.

No 172 Subventionnement de la déchetterie mobile dans la région Arve-Lac						
Numéro	Libellé	Priorité	Responsable	Date échéance	Statut	
172-R1	Veiller à ce que les communes effectuent un appel d'offres en procédure ouverte pour le marché de déchetterie mobile	Élevée	GESDEC	31.12.2022 report 30.06.2024	Fermé	
172-R2	Définir les modalités d'octroi d'une subvention du FCGD à des tiers	Moyenne	GESDEC ET CGGD	30.06.2023	Fermé	
172-R3	Définir les modalités de suivi et de contrôle d'une subvention du FCGD à des tiers	Moyenne	GESDEC ET CGGD	30.06.2023 30.06.2024 report 31.12.2025	Ouvert	
172-R4	Préciser les modalités de délivrance et de suivi d'une autorisation d'exploiter	Moyenne	GESDEC	Immédiat	Fermé	
172-R5	Prévoir un nombre de mandats maximum pour les membres externes de la CGGD	Faible	GESDEC	31.12.2023	Fermé	
172-R6	Formaliser une stratégie sur la gestion des ESREC	Moyenne	GESDEC et ACG	30.06.2024 report 31.12.2025	Ouvert	



N° 174 Audit de performance relatif à la **gestion du contentieux pécuniaire non fiscal**

rapport publié le 8 décembre 2022

No 174 Gestion du contentieux pécuniaire non fiscal			
Recommandations proposées		Ouvert	3
	9	Fermé	6
		Refusé	-

Les neuf recommandations émises par la Cour des comptes ont été acceptées.

Au 31 décembre 2024, six recommandations ont été mises en œuvre, toutes fermées durant la période sous revue.

Les recommandations mises en œuvre concernent:

- Le renforcement des règles en matière de gestion des débiteurs par l'adoption d'une nouvelle directive transversale en octobre 2024. Cette dernière intègre les points suivants: réduction du nombre de rappels à un maximum de deux (recommandation 2), facturation automatique de frais de mise en demeure (recommandation 3), développement du principe des invitations à payer (recommandation 4). Bien que la diminution du nombre d'exceptions à la centralisation du contentieux n'ait pu complètement aboutir (recommandation 1), des réflexions sont toujours en cours afin d'atteindre à terme cet objectif (recommandation 8);
- La réalisation d'une analyse des prestations externalisée du Service de recouvrement transversal (SRT). Cette analyse a conclu à l'abandon de cette pratique (recommandation 7);
- La réalisation d'une analyse de l'externalisation de la facturation et du contentieux du Service dentaire scolaire (SDS). Cette analyse a conclu au maintien de la situation actuelle (recommandation 9).

La Cour souligne le travail d'analyse important réalisé par le Département des finances (DF) afin de tendre vers une organisation plus efficiente du dispositif du recouvrement. Après l'adoption d'un projet de règlement du Conseil d'État sur le recouvrement prévu pour 2025, qui « ancrera » certaines des actions

précitées, toutes les actions d'amélioration opérationnelles (recommandations 1 à 7 et 9) seront en effet finalisées. La réforme du dispositif (recommandation 8) nécessitera quant à elle des améliorations structurelles (modifications légales, mise en place d'une comptabilité débiteur-créancier, nouvelle organisation/centralisation du recouvrement) dont la réalisation est prévue à plus long terme.

Les trois recommandations encore ouvertes étaient échues et ont fait l'objet d'un report d'échéance (recommandations 5, 6 et 8).



NI	135. 97	Duly 11.1	D	Deta ful f	C+. · ·
Numéro	Libellé	Priorité	Responsable	Date échéance	Statut
174-R1	Réduire les exceptions et renforcer les règles en matière de gestion des débiteurs	Moyenne	DF	Travaux internes d'analyse : 31.12.2023 Soumission au Conseil d'État pour décisions : 31.12.2024	Fermé
174-R2	Réduire le nombre de rappels	Élevée	DF	Travaux internes d'analyse : 31.12.2023 Soumission au Conseil d'État pour décisions : 31.12.2024	Fermé
174-R3	Envisager la facturation systématique des frais de rappel	Moyenne	DF	Travaux internes d'analyse : 31.12.2023 Soumission au Conseil d'État pour décisions : 31.12.2024	Fermé
174-R4	Développer le principe des invitations à payer	Élevée	DF	Travaux internes d'analyse : 31.12.2023 Soumission au Conseil d'État pour décisions : 31.12.2024	Fermé
174-R5	Respecter les règles prévues dans la directive transversale et se doter d'un tableau de bord de suivi	Élevée	DF	Travaux internes d'analyse : 31.03.2023 Validation du CSFI : 31.12.2024 report 30.06.2026	Ouvert
174-R6	Se doter d'objectifs, indicateurs et valeurs cibles pertinents	Moyenne	DF	Soumission au CSFI: 31.12.2023 28.06.2024 report 30.06.2026	Ouvert
174-R7	Effectuer une mise en concurrence pour les prestations externalisées du SCE	Moyenne	DF	Vérification : 31.12.2024	Fermé
174-R8	Mener une réforme du dispositif actuel du contentieux	Très élevée	DF	Travaux internes- d'analyse :- 31.12.2023 Soumission au- Conseil d'État pour décisions :- 31.12.2024 report Modifications de la LGAF : 31.12.2025	Ouvert
174-R9	Réaliser une analyse formalisée de l'externalisation de la facturation et du contentieux du SDS	Moyenne	DIP	31.12.2024	Fermé



N° 175 Audit de performance relatif au **dispositif genevois de la protection civile**

rapport publié le 15 décembre 2022

No 175 Dispositif genevois de la protection civile				
Recommandations proposées		Ouvert	4	
	4	Fermé	-	
		Refusé	-	

Les quatre recommandations émises par la Cour des comptes ont été acceptées.

Au 31 décembre 2024, aucune recommandation n'a encore été mise en œuvre. Trois recommandations étaient échues (recommandations 1 à 3) et ont fait l'objet d'un report d'échéance au 30 juin 2026 pour la première étape de leur réalisation (accord sur les missions et tâches de la protection civile).

Depuis le dernier suivi, les principales actions engagées par le Département des institutions et du numérique (DIN) ont été les suivantes :

- En coordination avec l'Association des communes genevoise (ACG), sollicitation par cette dernière d'un avis de droit externe afin de déterminer si, et dans quelle mesure, la législation fédérale sur protection civile laisse aux cantons une marge d'autonomie dans l'organisation et la répartition des tâches et compétences entre le niveau cantonal et le niveau communal;
- Proposition de répartition des compétences de la protection civile entre le canton et les communes présentée à la commission de sécurité de l'ACG le 17 février 2025. Un accord de principe sur cette répartition, prévue pour le deuxième semestre 2026 (après l'entrée en fonction des nouvelles autorités communales), constituera la première étape visant à mettre en œuvre les recommandations 1 et 3;
- Démarrage du projet de renouvellement de l'outil gérant les abris de protection civile (inventaire, contrôle et maintenance des abris, désaffectation) (recommandation 4).

No 1/5 Di:	spositif genevois de la protection civile				
Numéro	Libellé	Priorité	Responsable	Date échéance	Statut
175-R1	Définir précisément les activités à réaliser par la protection civile et dimensionner les prestations aux attentes	Très élevée	OCPPAM EMCC/SPCAM	30.06.2024 Feuille de route: 31.12.2024 report Accord de principe sur les missions et tâches de la PC: deuxième semestre 2026 Finalisation de la réforme de la PC: 31.12.2027	Ouvert
175-R2	Définir et implémenter des objectifs, des indicateurs et des valeurs cibles afin de piloter le dispositif de la PCi	Très élevée	OCPPAM SPCAM	31.12.2023 31.12.2024 report Accord de principe sur les missions et tâches de la PC: deuxième semestre 2026 Finalisation de la réforme de la PC: 31.12.2027	Ouvert
175-R3	Définir et formaliser les processus clés	Élevée	OCPPAM SPCAM	31.12.2023 31.12.2024 report Accord de principe sur les missions et tâches de la PC: deuxième semestre 2026 Finalisation de la réforme de la PC: 31.12.2027	Ouvert
175-R4	Adapter les outils informatiques existants aux besoins du dispositif de la PCi	Élevée	ОСРРАМ	31.12.2024 31.12.2026 31.12.2026 report Outil abri: 31.12.2025 Outil matériel: 31.12.2027	Ouvert



N° 176 Audit de conformité relatif à la gestion des risques et des alertes au DIP

rapport publié le 20 décembre 2022

No 176 Gestion des risques et des alertes au DIP				
	7	Ouvert	-	
Recommandations proposées		Fermé	6	
		Refusé	1	

Sur les sept recommandations émises par la Cour des comptes, six ont été acceptées et une refusée.

Au 31 décembre 2024, les six recommandations ont été mises en œuvre, dont quatre fermées durant la période sous revue.

Les mesures prises en 2024 portent sur l'amélioration de dispositif de déclaration et de suivi des alertes, notamment :

- La possibilité de contacter une instance neutre du département, la direction de la gestion des risques et de la qualité (DGRQ), pour signaler un dysfonctionnement (recommandation 4);
- La mise en place d'un portail dédié aux alertes sur l'intranet du Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP), qui permet de sensibiliser les collaborateurs-trices à l'importance d'alerter sur les évènements et incidents graves. Le portail rappelle ce qu'est une alerte, un dysfonctionnement et une irrégularité et détaille les canaux de communication existants (la voie hiérarchique, l'instance neutre du département et la plateforme étatique des lanceurs d'alerte). L'information est désormais regroupée et accessible facilement par l'ensemble des collaborateurs-trices du DIP (recommandations 4, 6 et 7);
- La centralisation des alertes remontant au secrétariat général dans un outil spécifique géré par la DGRQ. Cette dernière s'assure désormais que chaque alerte est suivie d'actions appropriées (recommandation 5);
- La création d'un cockpit qui permet d'avoir en tout temps des statistiques sur la typologie des alertes, le niveau de criticité, les thématiques, les entités concernées, l'outil de provenance, etc. Le cockpit est géré par la DGRQ (recommandation 5);

 L'établissement de procédures dédiées à la gestion des alertes, notamment au sein de l'Office médico-pédagogique (OMP) et de l'Office de l'enfance et de la jeunesse (OEJ) avec des communications spécifiques aux collaborateurs-trices de ces offices (recommandation 7).

La Cour note les efforts déployés par le DIP ces deux dernières années afin de renforcer son dispositif de gestion des alertes. Il est toutefois important que le département continue de régulièrement informer ses collaborateurs-trices sur l'importance d'alerter en cas de dysfonctionnement afin que le dispositif actuellement en place continue de vivre dans la durée.

La Cour constate que l'ensemble des recommandations acceptées a été mis en œuvre et elle clôture ainsi le suivi du rapport N° 176.

Numéro	Libellé	Priorité	Responsable	Date échéance	Statut
176-R1	Mettre en œuvre la méthodologie de gestion des risques avec plus de rigueur	Élevée			Refusé
176-R2	S'assurer de l'appropriation, par les collaborateurs, des objectifs à partir desquels des risques peuvent être identifiés		SG	31.12.2023	Fermé
176-R3	Renforcer la collaboration interdépartementale et au sein du département sur la gestion des risques partagés		CE + gestionnaire des risques ÉTAT	31.12.2023	Fermé
176-R4	Se doter d'un dispositif de déclaration et de suivi des alertes conforme aux meilleures pratiques	Élevée	SG	31.12.2024	Fermé
176-R5	Se doter d'un système d'information centralisé de déclaration et de suivi des alertes	Élevée	SG	31.12.2024	Fermé
176-R6	Renforcer la connaissance et la bonne compréhension du cadre normatif régissant le dispositif de gestion des alertes		SG	31.12.2024	Fermé
176-R7	Mettre en place une stratégie de communication interne qui favorise la transmission de l'information relative aux alertes		SG	31.12.2024	Fermé



N° 177 Évaluation portant sur les mesures de réinsertion proposées en prison

rapport publié le 27 janvier 2023

No 177 Évaluation des mesures de réinsertion proposées en prison				
Recommandations proposées		Ouvert	2	
	3	Fermé	1	
		Refusé	-	

Les trois recommandations émises par la Cour des comptes ont été acceptées.

Au 31 décembre 2024, une recommandation a été mise en œuvre, mais aucune n'a été fermée durant la période sous revue.

Les deux recommandations encore ouvertes n'étaient pas échues et différents éléments ont été mis en place depuis le dernier suivi :

- Afin de développer les mesures de réinsertion déployées au sein des établissements pénitentiaires, les activités socioculturelles ont été redéfinies et sont à nouveau proposées aux détenus. La médiation carcérale est en cours de déploiement dans les établissements genevois via la création d'un projet pilote (groupe victimes-auteurs hors lien avec le crime commis) ainsi que le recours à une association active dans le déploiement de la justice restaurative (contrat de prestations signé avec le Swiss RJ Forum en mars 2024);
- En matière de passage des détenus en milieu ouvert, le nombre de places en milieu ouvert a été augmenté au Vallon (de 6 à 9) et les critères

permettant d'accéder aux milieux ouverts ont été élargis notamment afin d'évaluer le risque de fuite.

No 1// Ev	aluation des mesures de réinsertion proposées en prisor			ı	
Numéro	Libellé	Priorité	Responsable	Date échéance	Statut
177-R1	Assurer une meilleure séparation des détenus en détention préventive et en exécution de peine afin de mieux répondre aux exigences fixées par l'article 75 al.1 CP	Élevée	DG OCD / Direction ChampDollon	Pour l'aile Est de ChampDollon 30.06.2023 Pour le surplus selon le calendrier de la planification pénitentiaire 2022- 2032	Fermé
177-R2	Offrir des conditions-cadres soutenant le déploiement complet du concept de réinsertion et de désistance au sein des établissements pénitentiaires concernés		DG OCD / SPI / Établissement	Selon calendrier de la planification pénitentiaire 2022-2032	Ouvert
177-R3	Favoriser le passage des détenus en milieu ouvert	Moyenne	DG OCD / SAPEM / SPI / Établissements	Selon calendrier de la planification pénitentiaire 2022-2032	Ouvert



N° 178 Évaluation portant sur la **prévention du surpoids et de l'obésité**

rapport publié le 31 janvier 2023

No 178 Évaluation de la prévention du surpoids et de l'obésité				
Recommandations proposées		Ouvert	3	
	8	Fermé	4	
		Refusé	1	

Sur les huit recommandations émises par la Cour des comptes, sept ont été acceptées et une refusée.

Au 31 décembre 2024, quatre recommandations ont été mises en œuvre, dont une fermée durant la période sous revue.

La recommandation mise en place concerne la régulation de l'alimentation dans les écoles et les services de la petite enfance (recommandation 8). Le Département de l'instruction publique (DIP) a renforcé ses actions dans les programmes « *Collations saines* » et « *Fourchette verte* » et a poursuivi ses efforts dans le programme « *Senso5* ». Le DIP a notamment intensifié et étendu ses opérations de communication dans les établissements scolaires du canton, ajouté de l'information en ligne et dans le carnet de l'élève, ainsi que proposé des formations destinées au personnel éducatif du Service de la petite enfance et des animateurs du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP).

Les trois recommandations ouvertes étaient échues au 31 décembre 2024 et ont fait l'objet d'un report au 31 décembre 2025. Elles concernent :

- La participation facilitée aux programmes de promotion de la santé (recommandation 4): les démarches entre le Département de la cohésion sociale (DCS) et l'Office cantonal de la santé (anciennement Direction générale de la santé (DGS)) ont commencé début 2025 avec pour objectif de définir une action conjointe de sensibilisation et de promotion de la santé à destination des personnes vulnérables;
- L'abaissement des barrières économiques à une alimentation saine (recommandation 5): le DCS rédige un projet de loi (PL) sur l'alimentation

et la précarité alimentaire qui contribuera à favoriser une alimentation saine pour tous. La finalisation de ce PL est prévue en 2025 ;

La réduction des barrières économiques à la pratique sportive (recommandation 6): dans le cadre de la mise en œuvre du plan stratégique cantonal du sport 2024-2028 qui priorise notamment l'accès au sport pour tous, le DCS a mandaté une étude sur les pratiques sportives de la population genevoise. Cette étude, publiée en janvier 2025, confirme le frein économique dans la pratique du sport. Des projets sont en cours d'élaboration et visent l'inclusion intersectorielle et l'accessibilité universelle, ainsi que la promotion et la valorisation de la pratique sportive et l'activité physique à Genève.

Numéro	Libellé	Priorité	Responsable	Date échéance	Statut
178-R1	Renforcer le pilotage de la politique publique et le suivi des programmes	Moyenne			Refusé
178-R2	Renforcer les instruments environnementaux par le biais de propositions d'actions	Élevée	DGS	31.12.2028	Fermé
178-R3	Renforcer et cibler davantage l'incitation de la population à l'activité physique	Moyenne	DGS	31.12.2028	Fermé
178-R4	Faciliter la participation aux programmes de promotion de la santé	Moyenne	OAIS	31.12.2024 report 31.12.2025	Ouver
178-R5	Abaisser les barrières économiques à une alimentation saine	Moyenne	OAIS	31.12.2024 report 31.12.2025	Ouver
178-R6	Abaisser les barrières économiques à la pratique sportive	Moyenne	occs	31.12.2024 report 31.12.2025	Ouver
178-R7	Renforcer l'éducation nutritionnelle à l'école primaire	Élevée	SG DIP avec SSEJ et EO	30.09.2024	Fermé
178-R8	Mieux réguler l'alimentation dans les écoles et SAPE	Élevée	SG DIP avec SSEJ et EO	30.09.2024	Fermé



N° 179 Audit de performance relatif à la **transition énergétique** appliquée aux bâtiments des ÉPA

rapport publié le 26 mai 2023

No 179 Transition énergétique appliquée aux bâtiments des ÉPA				
Recommandations proposées		Ouvert	5	
	8	Fermé	3	
		Refusé	-	

Les huit recommandations émises par la Cour des comptes ont été acceptées.

Au 31 décembre 2024, trois recommandations ont été mises en œuvre, toutes fermées durant la période sous revue.

Les mesures prises concernent :

- L'engagement d'une cheffe de projet (auxiliaire) chargée de développer et de structurer les partenariats avec les établissements publics autonomes (ÉPA), ainsi que de contrôler les engagements pris par ceuxci (recommandation 4);
- Le renforcement de l'équipe d'inspecteurs-trices qui compte dorénavant 9 collaborateurs-trices (8.1 ETP). En 2024, 4 inspecteurs ont ainsi été engagés, dont 2 auxiliaires, pour un total de 3.6 ETP (recommandation 4);
- Le dépôt d'un projet de loi (PL 13523) visant à faire évoluer le système d'information et de communication de l'Office cantonal de l'énergie (OCEN). Son adoption par le Grand Conseil en novembre 2024 s'accompagne de l'ouverture d'un crédit d'investissement de 14 millions F pour la période 2025-2031 (recommandation 5);
- Le développement d'un tableau de bord facilitant le suivi de divers indicateurs de performance énergétique. En cours d'implémentation, il sera à terme alimenté en données par les ÉPA (recommandation 5);
- La consultation de l'ensemble des ÉPA afin de déterminer les thématiques prioritaires à aborder dans le cadre du groupe de travail « Bâtiments et énergie ». Pour y donner suite, l'OCEN prévoit d'organiser quatre ateliers en 2025, puis de maintenir une fréquence de deux par année (recommandation 8);

 La montée en puissance du groupe de travail « Bâtiments et énergie », qui sera au cœur du dispositif que l'OCEN souhaite déployer (en réponse aux recommandations 1 et 2). Notamment, son organisation a été revue pour qu'il puisse assumer le pilotage de projets (recommandation 8).

Bien que les cinq recommandations ouvertes aient fait l'objet d'un report d'échéance, l'OCEN a d'ores et déjà fourni un travail important durant la période écoulée et dispose d'un plan d'action concret pour les mettre en œuvre selon les nouveaux délais convenus.

Numéro	Libellé	Priorité	Responsable	Date échéance	Statut
179-R1	Définir les modalités d'une démarche structurée de transition énergétique par les EPA	Élevée	DT	31.12.2023 30.06.2024 report 01.06.2026	Ouvert
179-R2	Inciter les EPA à gérer leur démarche de transition énergétique selon les modalités prévues par le DT et l'OCEN	Élevée	DT	31.12.2023 30.06.2024 report 01.06.2026	Ouvert
179-R3	Clarifier les rôles et responsabilités au sein de l'État	Élevée	DT	31.12.2023 30.06.2024 report 01.06.2026	Ouvert
179-R4	Analyser les ressources nécessaires à la mise en œuvre des actions visant à la transition énergétique	Très élevée	OCEN	31.12.2023 report 30.06.2024	Fermé
179-R5	Faire évoluer rapidement l'environnement informatique de l'OCEN	Très élevée	DT	31.12.2023 report 30.06.2024	Fermé
179-R6	Définir une stratégie de contrôle pour chaque dispositif	Élevée	OCEN	30.06.2024 report 31.12.2027	Ouvert
179-R7	Améliorer le suivi des partenariats	Moyenne	OCEN	30.06.2024 report 31.12.2027	Ouvert
179-R8	Renforcer le rôle du groupe de travail « Bâtiments et énergie »	Moyenne	OCEN	31.12.2023 report 30.06.2024	Fermé



N° 180 Audit de conformité relatif à **l'organisation administrative** supportant la prise de décision en Ville de Genève par le Conseil administratif

rapport publié le 22 juin 2023

No 180 Organisation administrative supportant la prise de décision en Ville de Genève par le Conseil administratif				
Recommandations proposées	5	Ouvert	1	
		Fermé	4	
		Refusé	-	

Les cinq recommandations émises par la Cour des comptes ont été acceptées.

Au 31 décembre 2024, quatre recommandations ont été mises en œuvre, toutes fermées durant la période sous revue.

Les mesures prises concernent :

- La mise à jour du règlement du Conseil administratif (CA) de la Ville de Genève en juin 2024 afin d'intégrer de manière plus détaillée et lisible les différentes étapes du processus de prise de décision (recommandations 1 et 2);
- La révision du processus de suivi des suspens afin de permettre la clôture des suspens devenus obsolètes. Désormais, le CA statue chaque année sur la clôture ou le maintien des dossiers en suspens (recommandation 3);
- La création d'une nouvelle directive relative aux liens et conflits d'intérêt des membres du CA qui précise la définition d'un lien d'intérêt et les situations de conflits (réel, apparent et potentiel). De plus, le règlement du CA a été complété pour clarifier les conditions de participations des membres du CA aux organes d'associations et de fondations en tant que représentant de la Ville (recommandation 4).

La recommandation 5 encore ouverte a fait l'objet d'un report de délai au 31 décembre 2025. Cette recommandation qui vise à doter la Ville de Genève d'un nouveau logiciel de gestion de processus de prise de décision par le CA nécessite plus de temps qu'initialement prévu. Il est tout de même à noter que

le projet a démarré, le comité d'arbitrage interdépartemental des projets informatiques a en effet soutenu le projet qui passe ainsi dès 2025 en phase d'initialisation avec la définition des besoins métiers et du budget.

No 180 Org	No 180 Organisation administrative supportant la prise de décision en Ville de Genève par le Conseil administratif						
Numéro	Libellé	Priorité	Responsable	Date échéance	Statut		
180-R1	Codifier le processus de prise de décision par le Conseil administratif et l'inclure dans le cadre réglementaire	Élevée	Secrétariat général / Conseil administratif	30.06.2024	Fermé		
180-R2	Revoir le contenu et l'ordonnancement du Règlement du Conseil administratif	Élevée	Secrétariat général / Conseil administratif	30.06.2024	Fermé		
180-R3	Prévoir que le Conseil administratif se positionne sur les décisions de renvoi qui sont en suspens	Élevée	Secrétariat général / Conseil administratif	30.06.2024	Fermé		
180-R4	Définir les modalités d'application des articles 6bis et 19bis du Règlement du Conseil administratif	Élevée	Secrétariat général / Conseil administratif	30.06.2024	Fermé		
180-R5	Lancer un projet en vue d'acquérir un nouveau logiciel de gestion du processus de prise de décision par le Conseil administratif		Secrétariat général et DSIC	31.12.2024 report 31.12.2025	Ouvert		



N° 181 Évaluation portant sur le **dispositif de soutien aux** proches aidants de personnes âgées

rapport publié le 27 juin 2023

No 181 Proches aidants de personnes âgées				
	3	Ouvert	3	
Recommandations proposées		Fermé	-	
		Refusé	-	

Les trois recommandations émises par la Cour des comptes ont été acceptées.

Au 31 décembre 2024, aucune recommandation n'a encore été mise en œuvre.

Les trois recommandations ouvertes étaient échues et ont fait l'objet d'un report d'échéance au 31 décembre 2025. La Cour relève toutefois qu'un certain nombre de mesures ont d'ores et déjà été réalisées pour chacune des recommandations :

- Concernant la pérennisation de l'ancrage institutionnel du dispositif cantonal (recommandation 1), une feuille de route a été adoptée en intégrant notamment un plan d'action pluriannuel et les modalités d'une évaluation qui restent encore à définir. Par ailleurs, une réflexion est engagée sur le budget de la proche aidance, les cahiers des charges de la commission consultative pour le soutien des proches aidants actifs à domicile et de la déléguée cantonale. Le report de date permettra de formaliser ces différents éléments ;
- Sur la simplification de l'accès à l'information (recommandation 2), la centralisation et la professionnalisation de la ligne Proch'Info ont débuté. Pour l'instant, seule l'offre de relève à domicile a été intégrée au dispositif;
- Finalement, la priorisation des prestations et des actions mises en œuvre (recommandation 3) est déjà partiellement réalisée à travers la mise en place d'une collaboration avec Pro Senectute pour la réalisation de 450

demandes d'allocation pour impotent et la consolidation des formations dispensées par la Croix-Rouge genevoise. Le délai demandé permettra de développer l'offre de transport dans le but de faciliter l'accès aux prestations de répit hors domicile.

No 181 Eva	No 181 Evaluation du dispositif de soutien aux proches aidants de personnes âgées						
Numéro	Libellé	Priorité	Responsable	Date échéance	Statut		
181-R1	Pérenniser l'ancrage institutionnel du dispositif cantonal	Élevée	DCS	31.12.2024 report 31.12.2025	Ouvert		
181-R2	Simplifier l'accès à l'information	Moyenne	DCS	31.12.2024 report 31.12.2025	Ouvert		
181-R3	Prioriser les prestations et les actions mises en œuvre	Moyenne	DCS	31.12.2024 report 31.12.2025	Ouvert		



N° 182 Audit de conformité relatif au **processus Achats au** sein de la HEAD Genève

rapport publié le 30 juin 2023

No 182 Processus Achats au sein de la HEAD Genève				
		Ouvert	3	
Recommandations proposées	8	Fermé	5	
proposees		Refusé	-	

Les huit recommandations émises par la Cour des comptes ont été acceptées.

Au 31 décembre 2024, cinq recommandations ont été mises en œuvre, dont une fermée durant la période sous revue.

Les mesures prises concernent les contrôles relatifs à la validation des notes de frais. Un contrôle annuel est effectué par l'audit interne de HES-SO (contrôle détectif). Un accent particulier a été mis sur la communication des résultats de ce contrôle afin de mettre en avant les erreurs détectées auprès des différentes personnes concernées par le processus de validation des notes de frais (recommandation 8).

Les trois recommandations ouvertes étaient échues et ont fait l'objet d'un report d'échéance au 31 décembre 2025 :

- Concernant le processus des achats (recommandation 2): des séances de formation et de présentation des procédures internes mises à jour ont eu lieu à la suite de la mise en place de la recommandation 1. Des formations complémentaires relatives au droit d'engagement sont en cours de développement et seront mises en place au printemps 2025;
- Relativement au développement du module « Procurement » du logiciel comptable (recommandation 6): une phase de test a été lancée sur deux filières de l'école. La finalisation de ce projet requiert cependant plus de temps qu'initialement prévu;
- Enfin, pour la recommandation 7, et de manière similaire à la recommandation 2, des formations complémentaires ont été définies afin

de sensibiliser les employés au risque de conflits d'intérêts. Leurs développements sont en cours. Ces formations seront déployées au printemps 2025. Dans cette attente, les documents régissant les achats ont été mis à disposition sur intranet, et des séances de présentation de cette documentation ont été organisées par la HES-SO Genève.

No 182 Pro	No 182 Processus Achats au sein de la HEAD Genève						
Numéro	Libellé	Priorité	Responsable	Date échéance	Statut		
182-R1	Adapter la procédure interne sur les bons de commande aux exigences de la HES-SO Genève	Très élevée	HEAD	31.03.2024	Fermé		
182-R2	S'assurer du respect des principes régissant le processus Achats	Très élevée	HEAD	31.12.2023 31.12.2024 report 31.12.2025	Ouvert		
182-R3	Mettre en place des règles de calcul pour déterminer la valeur d'un marché	Élevée	HES-SO GE	31.03.2024	Fermé		
182-R4	En coordination avec la HES-SO Genève, adapter la matrice de contrôle interne sur le processus Achats en fonction des risques identifiés		HES-SO GE	01.09.2023	Fermé		
182-R5	S'assurer de la conservation des pièces comptables	Élevée	HEAD	31.12.2023	Fermé		
182-R6	En coordination avec la HES-SO Genève, poursuivre le développement du module « Procurement » du logiciel comptable		HES-SO GE	31.12.2024 report 31.12.2025	Ouvert		
182-R7	Développer et intégrer à la matrice de contrôle interne des contrôles préventifs afin de limiter les risques relatifs aux conflits d'intérêts		HEAD / HES-SO GE	01.09.2023 31.12.2024 report 31.12.2025	Ouvert		
182-R8	Mettre en place des contrôles complémentaires relatifs à la validation des remboursements de frais	Moyenne	HEAD	31.03.2024	Fermé		



N° 183 Évaluation des effets de la loi sur le revenu déterminant unifié (LRDU)

rapport publié le 19 septembre 2023

No 183 Loi sur le revenu déterminant unifié (LRDU)				
Recommandations proposées		Ouvert	5	
	5	Fermé	-	
		Refusé	-	

Les cinq recommandations émises par la Cour des comptes ont été acceptées.

Au 31 décembre 2024, aucune recommandation n'a encore été mise en œuvre.

Une recommandation était échue et a fait l'objet d'un report d'échéance au 30 juin 2025. Cette recommandation 2 prévoit de développer les moyens techniques d'un échange automatisé d'informations et de pièces entre les prestations en aval de la hiérarchie ayant le plus de dossiers en commun. Le report demandé vise à permettre la finalisation d'un premier projet de loi dit de « Fondation », qui devrait être déposé par l'Office de l'action, de l'insertion et de l'intégration sociales (OAIS) et l'Office cantonal des systèmes d'information et du numérique (OCSIN) au cours du premier semestre 2025. Ce projet de loi vise à acquérir une expérience concrète de migration d'un système d'information vers une nouvelle technologie, tout en expérimentant des solutions pour établir un dossier social et une procédure e-démarche uniques. Par la suite, un second projet de loi intitulé « Déploiement » est prévu pour 2029 et pourra s'appuyer sur les enseignements tirés du projet « Fondation », notamment en ce qui concerne le coût de mise en œuvre.

Les autres recommandations en statut « Ouvert », dont la date de mise en œuvre n'était pas échue au 31 décembre 2024, n'ont pas fait l'objet d'un suivi.

No 183 Lo	No 183 Loi sur le Revenu Déterminant Unifié (LRDU)					
Numéro	Libellé	Priorité	Responsable	Date échéance	Statut	
183-R1	Harmoniser la définition de l'unité économique de référence et le mode de calcul des revenus des prestations en aval		OAIS	31.12.2027	Ouvert	
183-R2	Développer les moyens techniques d'un échange automatisé d'informations et de pièces entre les prestations en aval de la hiérarchie ayant le plus de dossiers en commun	Flevée	OAIS	30.04.2024 report 30.06.2025	Ouvert	
183-R3	Revoir la hiérarchie des prestations et adapter sa mise en œuvre à la réalité	Moyenne	OAIS	31.12.2027	Ouvert	
183-R4	Simplifier la formulation de l'information sur les prestations sociales et multiplier les canaux d'information et de conseil		OAIS	31.12.2025	Ouvert	
183-R5	Simplifier les échanges avec les usagers	Moyenne	OAIS	31.12.2028	Ouvert	



N° 184 Audit de conformité relatif à la gestion des ressources humaines de la Ville de Meyrin rapport publié le 26 septembre 2023

No 184 Gestion des ressources humaines de la Ville de Meyrin				
Recommandations proposées		Ouvert	8	
	11	Fermé	3	
		Refusé	-	

Les onze recommandations émises par la Cour des comptes ont été acceptées.

Au 31 décembre 2024, trois recommandations ont été mises en œuvre, toutes fermées durant la période sous revue.

Les mesures prises concernent :

- La validation par le Conseil administratif (CA) en décembre 2024 d'une nouvelle politique des ressources humaines (RH). Cette dernière s'articule autour de douze axes stratégiques, eux même assortis de plans d'action et de livrables définis dans une feuille de route du Service des ressources humaines (SRH) (recommandation 1);
- La formalisation des besoins et compétences manquants au sein du SRH afin de s'assurer que la fonction RH est correctement pourvue pour mettre en œuvre la politique RH précitée (recommandation 5);
- L'amélioration du dispositif de prévention des risques psychosociaux (RPS). Une campagne de sensibilisation aux risques psychosociaux, harcèlement, « mobbing » et harcèlement sexuel, portée par le CA, a notamment été lancée en octobre 2024. Selon les informations communiquées par la Ville, plus de 250 collaborateurs-trices ont suivi des ateliers en la matière. Par ailleurs, plusieurs actions de communication visant à informer le personnel sur le dispositif de prévention des RPS ont été réalisées (recommandation 10).

D'une manière générale, la Cour note les efforts importants et les fortes intentions tant du CA que du SRH pour mettre en œuvre les recommandations formulées. La stabilisation du poste de responsable des

ressources humaines devrait permettre de soutenir cette démarche. La mise en œuvre de plusieurs recommandations, dont deux échues au 31 décembre 2024, a néanmoins dû être repoussée :

- Recommandation 2: le CA actuel a décidé de laisser la prochaine magistrature porter la révision du statut du personnel;
- Recommandation 4: un nouveau formulaire et un outil d'évaluation des collaborateurs-trices sont en cours de déploiement. En l'absence de responsable RH lors de l'audit de la Cour, le délai initial de mise en œuvre avait été sous-estimé par la Ville;
- Recommandation 6: le calendrier d'implémentation du système d'information RH par le Service Intercommunal d'informatique de l'ACG (SIACG) a dû être revu en raison de difficultés rencontrées dans la gestion du projet;
- Recommandation 7 : après la prise de fonction de la nouvelle responsable RH et au vu de la nécessité de fiabiliser certaines données, le délai pour la mise en œuvre d'un « cockpit » RH a été repoussé à fin juin 2026.

Les recommandations en statut « Ouvert » dont la mise en œuvre n'était pas échue au 31 décembre 2024 n'ont pas fait l'objet d'un suivi détaillé.



Numéro	l ihellé	Priorité	Responsable	Date échéance	Statut
rumero	2.20.10		Кезропзавіс	Date certeance	Julut
184-R1	Mettre à jour la politique RH et la décliner en une stratégie avec des objectifs et actions concrets	Elevée	CA/RRH	30.09.2024	Fermé
184-R2	Réviser le statut du personnel	Moyenne	CA/SG	31.12.2025 report 31.12.2027	Ouvert
184-R3	Mettre en place une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC)	Elevée	CAD/RRH	31.12.2026	Ouvert
184-R4	Revoir le processus d'évaluation des collaborateurs	Moyenne	CAD/RRH	31.10.2024 report 31.03.2025	Ouvert
184-R5	Déterminer les besoins et compétences manquants du service RH	Elevée	RRH	30.09.2024	Fermé
184-R6	Se doter d'un système d'information RH (SI-RH) performant	Très élevée	SG/RRH	31.12.2025 report 30.06.2027	Ouvert
184-R7	Mettre en place un cockpit pour piloter les RH	Elevée	CAD	31.12.2024 report 30.06.2026	Ouvert
184-R8	Terminer la conception du SCI RH et le mettre en œuvre	Elevée	SG/RRH	31.12.2025	Ouvert
184-R9	Analyser les causes des absences et prendre des mesures correctrices	Moyenne	RRH/RMSST	31.12.2025	Ouvert
184-R10	Améliorer le dispositif de prévention des risques psychosociaux (RPS)	Elevée	RRH/RMSST	31.12.2024	Fermé
184-R11	Renforcer le rôle et la communication avec le groupe de confiance externe	Elevée	CAD	31.05.2025	Ouvert



N° 185 Audit de performance portant sur les mesures du Léman Express (LEx)

rapport publié le 16 octobre 2023

No 185 Les mesures du Léman Express (LEx)				
		Ouvert	4	
Recommandations proposées	8	Fermé	4	
proposees		Refusé	-	

Les huit recommandations émises par la Cour des comptes ont été acceptées.

Au 31 décembre 2024, quatre recommandations ont été mises en œuvre, toutes fermées durant la période sous revue.

Les mesures prises portent sur :

- Le renforcement de l'accompagnement pour la réalisation de plans de mobilité dans le secteur public (recommandation 3): une expérimentation de plan de mobilité au sein de l'Office cantonal des transports (OCT) est en cours et il est prévu d'octroyer un mandat d'accompagnement pour les offices. Des feuilles de route ont été conclues ou sont en cours de négociation avec les établissements publics autonomes. Les communes sont approchées en bilatéral et une feuille de route a été signé avec trois d'entre elles. Enfin, le label « écomobile » fait l'objet d'un suivi;
- La sensibilisation des institutions culturelles et sportives pour développer des offres avec les transports collectifs (recommandation 5): l'OCT n'a pas développé de partenariats directs, mais a inclus des prestations additionnelles dans le contrat de prestations 2025-2029 avec les Transports publics genevois (TPG);
- La priorisation de la réalisation des voies/pistes cyclables en retard (recommandation 6): le plan d'action des mobilités actives définit les principales mesures qui seront mises en œuvre. Les principaux freins à la réalisation portent désormais sur l'obtention du foncier nécessaire et n'est pas du ressort de l'OCT:
- La prise en compte des demandes exprimées par les non-usagers dans les travaux de planification des lignes des transports collectifs (recommandation 7): le plan d'action des transports collectifs s'appuie sur les données issues des états généraux des mobilités. Le contrat de

prestations 2025-2029 avec les TPG reprend ces objectifs qui font l'objet d'un suivi annuel par l'OCT.

Deux recommandations échues ont fait l'objet d'un report d'échéance au 31 décembre 2025, car un travail de formalisation des nouvelles pratiques est encore nécessaire (recommandation 1) et une réorganisation interne a été requise avant de mettre en place la recommandation 2.

Les recommandations en statut « Ouvert », dont la mise en œuvre n'était pas échue au 31 décembre 2024 n'ont pas fait l'objet d'un suivi. Le département a toutefois informé la Cour que la mise en œuvre de la recommandation 8 serait reportée au 30 juin 2026.

Numéro	Libellé	Priorité	Responsable	Date échéance	Statut
185-R1	Améliorer le degré de maturité de la planification des mesures et de leur dispositif de mise en œuvre	Très élevée	ОСТ	31.12.2024 report 31.12.2025	Ouvert
185-R2	Introduire un système d'alerte pour les mesures majeures en retard ou présentant un surcoût important		ОСТ	31.12.2024 report 31.12.2025	Ouvert
185-R3	Renforcer l'accompagnement des services de l'État, des communes et des EPA pour réaliser les plans de mobilité dans le secteur public		ОСТ	31.12.2024	Fermé
185-R4	Développer des mesures incitatives pour développer les plans de mobilité des entreprises privées	Elevée	ОСТ	31.12.2025	Ouver
185-R5	Sensibiliser les institutions culturelles et sportives pour développer des offres avec les transports collectifs	Moyenne	ОСТ	31.12.2024	Fermé
185-R6	Prioriser la réalisation des voies/pistes cyclables en retard	Elevée	OCT et OU	31.12.2029	Fermé
185-R7	Tenir compte des demandes exprimées par les non- usagers dans les travaux de planification (rapport d'étape du contrat de prestation) des lignes des transports collectifs	Movenne	ОСТ	31.12.2024	Fermé
185-R8	Coordonner avec les autorités françaises le développement et la tarification des parkings P+R en amont du cœur d'agglomération		DPA et OCT	31.12.2025 report 30.06.2026	Ouver



N° 186 Audit financier relatif à la gestion des emprunts de la Ville de Genève

rapport publié le 19.12.2023

No 186 Gestion des emprunts de la Ville de Genève			
		Ouvert	-
Recommandations proposées	5	Fermé	5
proposees		Refusé	-

Les cinq recommandations émises par la Cour des comptes ont été acceptées.

Au 31 décembre 2024, toutes les recommandations ont été mises en œuvre, dont quatre fermées durant la période sous revue.

Les mesures prises concernent :

- L'instauration d'une revue périodique de la charte de trésorerie, au moins une fois par législature (recommandation 1);
- La définition d'indicateurs stratégiques présentés dans la note relative aux emprunts au sein des comptes de la Ville de Genève (recommandation 2);
- La mise en place de formation des chef-fe-s de service afin de les sensibiliser à la nécessité de planification des besoins en trésorerie (recommandation 3);
- La détermination par le Conseil administratif d'un niveau de dette considéré comme admissible, ainsi que la mise en place au sein du plan financier des investissements, d'une modélisation de l'évolution de la dette et sa comparaison avec le niveau maximal accepté (recommandation 5).

La Cour constate que l'ensemble des recommandations a été mis en œuvre et elle clôture ainsi le suivi du rapport N° 186.

Numéro	Libellé	Priorité	Responsable	Date échéance	Statut
186-R1	Instaurer la notion de revue périodique de la charte de trésorerie	Moyenne	CA	Au minimum une fois par mandature	Fermé
186-R2	Définir des indicateurs stratégiques à présenter au CM lui permettant d'exercer son rôle de contrôle	Moyenne	CA	31.10.2024	Fermé
186-R3	Formaliser le rôle des départements dans le processus de planification prospective de la trésorerie	Moyenne	DFIN	31.12.2024	Fermé
186-R4	Intégrer dans le processus de gestions des emprunts un contrôle de revue des conditions de prêt à court terme sur la ligne de crédit de la BCGE		DFIN	Fait	Fermé
186-R5	Proposer au CM une stratégie de gestion du niveau de la dette et en assurer le suivi	Elevée	CA	31.05.2025	Fermé



N° 187 Audit de conformité relatif au processus d'autorisation et de gestion des emplacements destinés aux panneaux peints rapport publié le 27.02.2024

No 187 Processus d'autorisation et de gestion des emplacements destinés aux panneaux peints				
		Ouvert	5	
Recommandations proposées	5	Fermé	1	
proposees		Refusé	1	

Les cinq recommandations émises par la Cour des comptes ont été acceptées.

Au 31 décembre 2024, aucune recommandation n'a encore été mise en œuvre.

L'ensemble des recommandations concernant la Ville de Genève, dont deux échues au 31 décembre 2024, a fait l'objet d'un report d'échéance :

- Le Conseil administratif a adressé un courrier au Conseil d'État en vue d'initier une modification réglementaire et législative sur la base des analyses réalisées par le Service de l'espace public (SEP). Un travail sur les contrôles du contenu des réclames doit encore être finalisé. Une nouvelle échéance au 30 juin 2026 a dès lors été fixée (recommandation 1);
- La réalisation d'un inventaire des emplacements est repoussée au 30 juin 2025 dans l'attente des validations techniques par les Transports publics genevois (TPG) (recommandation 4);
- Le choix de maintenir les conventions historiques jusqu'à leur échéance au 31 décembre 2027 implique un report du délai pour l'organisation d'un appel d'offres au 31 décembre 2027 ainsi que pour la valorisation du marché qui devrait intervenir avant le 30 juin 2027 (recommandations 2 et 5).

La recommandation 3 en statut « Ouvert », dont la mise en œuvre n'était pas échue au 31 décembre 2024 n'a pas fait l'objet d'un suivi.

No 187 Processus d'autorisation et de gestion des emplacements destinés aux panneaux peints						
Numéro	Libellé	Priorité	Responsable	Date échéance	Statut	
187-R1	Clarifier la situation juridique	Très élevée	DSSP	31.12.2024 report 30.06.2026	Ouvert	
187-R2	Procéder à un appel d'offres pour la mise à disposition de mâts pour des panneaux peints	Elevée	DSSP	31.01.2027 report 31.12.2027	Ouvert	
187-R3	Accorder un droit d'usage aux communes pour la mise à disposition des mâts de l'État de Genève	Moyenne	DSM-OCGC	31.12.2026	Ouvert	
187-R4	Réaliser l'inventaire des mâts destinés aux panneaux peints sur le territoire de la Ville de Genève et obtenir les approbations nécessaires		DSSP	31.12.2024 report 30.06.2025	Ouvert	
187-R5	Réaliser une analyse financière sur le potentiel de valorisation du marché d'affichage des panneaux peints		DSSP	31.12.2026 report 30.06.2027	Ouvert	



N° 188 Audit de performance relatif au **Service du contrôle externe de** l'administration fiscale cantonale (AFC)

synthèse publiée le 28.05.2024

No 188 Service du contrôle externe de l'administration fiscale cantonale (AFC)				
		Ouvert	3	
Recommandations proposées	4	Fermé	1	
proposees		Refusé	-	

Les quatre recommandations émises par la Cour des comptes ont été acceptées.

Au 31 décembre 2024, une recommandation a été mise en œuvre et fermée durant la période sous revue.

Les trois recommandations en statut « Ouvert », dont la mise en œuvre n'était pas échue au 31 décembre 2024 n'ont pas fait l'objet d'un suivi.

Comme pour la publication du rapport et pour tenir compte de l'intérêt public à ne pas dévoiler en détail la stratégie cantonale de lutte contre la fraude, la Cour a décidé de ne pas publier le tableau détaillé de suivi des recommandations en application de l'art. 43 al. 4 de la loi sur la surveillance de l'État du 13 mars 2014 (LSurv, D 109).



N° 189 Audit de conformité relatif au **financement cantonal direct des projets d'aide au développement**

rapport publié le 18.06.2024

No 189 Financement cantonal direct des projets d'aide au développement					
	6	Ouvert	4		
Recommandations proposées		Fermé	2		
proposees		Refusé	-		

Les six recommandations émises par la Cour des comptes ont été acceptées.

Au 31 décembre 2024, deux recommandations ont été mises en œuvre et fermées durant la période sous revue.

Les mesures prises portent sur :

- La formalisation de l'étape préalable de sélection des dossiers de demande de financement (recommandation 1): l'audité a élaboré une grille de critères qui intègre désormais en amont de la procédure d'analyse la phase « entrée en matière » qui correspond à l'évaluation de l'éligibilité qui était informelle au moment de l'audit;
- La procédure d'identification et de prévention des conflits d'intérêts (recommandation 2): la Direction des affaires internationales a élaboré un cadre de référence sur les liens et conflits d'intérêts qui définit les situations dans lesquelles un conflit d'intérêt est susceptible d'exister et précise les obligations d'information de la part des collaborateurs-trices et la procédure de récusation. Le Département des finances, des ressources humaines et des affaires extérieures (DF) a publié en décembre 2024 une directive qui rappelle et précise les principes généraux de la définition d'un conflit et des liens d'intérêt.

La recommandation 3 qui concerne l'uniformisation des pratiques des collaborateurs-trices et des commissaires lors de la sélection des dossiers de financement était échue au 31 décembre 2024. Elle a fait l'objet d'un report d'échéance au 30 juin 2025. Ce délai supplémentaire permettra à l'audité d'élaborer et de tester le guide d'utilisation qui accompagne la grille de lecture des dossiers.

Les autres recommandations en statut « Ouvert », dont la mise en œuvre n'était pas échue au 31 décembre 2024 n'ont pas fait l'objet d'un suivi.

No 189 Financement cantonal direct des projets d'aide au développement						
Numéro	Libellé	Priorité	Responsable	Date échéance	Statut	
189-R1	Formaliser l'étape préalable de sélection	Moyenne	Service de la solidarité internationale	31.12.2024	Fermé	
189-R2	Compléter la procédure d'identification et de prévention des conflits d'intérêts	Moyenne	Direction des affaires internationales	31.10.2024	Fermé	
189-R3	Uniformiser les pratiques des chargés de projet en matière d'instruction des dossiers et des rapporteurs au sein de la commission consultative		Service de la solidarité internationale	31.12.2024 report 30.06.2025	Ouvert	
189-R4	Clarifier la pratique de contractualisation	Elevée	Service de la solidarité internationale	30.06.2025	Ouvert	
189-R5	Valoriser les informations des rapports de mission et les évaluations externes	Moyenne	Service de la solidarité internationale	30.06.2025	Ouvert	
189-R6	Adopter un nouveau logiciel métier	Très élevée	Direction des affaires internationales	31.03.2025	Ouvert	



Examen ciblé N° 81 portant sur les pertes de réseau électrique de Services industriels de Genève (SIG)

finalisé le 13.02.2024

Examen ciblé No 81 portant sur les pertes de réseau électrique de Service industriels de Genève (SIG)			
_		Ouvert	-
Recommandations proposées	3	Fermé	3
proposees		Refusé	-

Les trois recommandations émises par la Cour des comptes ont été acceptées.

Au 31 décembre 2024, les trois recommandations ont été mises en œuvre et fermées durant la période sous revue.

Les mesures prises concernent :

- Pour les tarifs 2025, communiqués au régulateur fédéral (ElCom) en août 2024, SIG a appliqué la méthode recommandée par la Cour pour calculer ses pertes réseau, à savoir la méthode par différence (recommandations 1 et 2);
- Sur la période 2019 à 2022 (tarification des années 2021 à 2024), SIG avait engrangé un « trop-perçu » d'environ 3.5 millions F. Ce montant a été comptabilisé dans les différences de couverture en 2024 et sera déclaré à l'ElCom lors de la communication des tarifs de l'année 2026 (recommandation 2);
- Le trop-perçu des années 2008 à 2018, estimé à environ 26 millions F y compris intérêts, a effectivement été restitué aux clients de SIG entre juillet et août 2024 (recommandation 3).

La Cour constate que l'ensemble des recommandations a été mis en œuvre et elle clôture ainsi le suivi de cet examen ciblé N° 81.

No 81 -2024 : Examen ciblé portant sur les pertes de réseau électrique de Services industriels de Genève (SIG)						
Numéro	Libellé	Priorité	Responsable	Date échéance	Statut	
	Utiliser le calcul des pertes par différence pour facturer les clients	Moyenne	Direction générale	31.08.2024	Fermé	
81-2024- R2	Déclarer les différences de couverture à l'ElCom en utilisant la méthode par différence et comptabiliser le trop-perçu des cinq dernières années		Direction générale	31.08.2024	Fermé	
	Comptabiliser le trop-perçu pour les années 2008 à 2018	Très élevée	Direction générale	01.01.2025	Fermé	



Examen ciblé N° 84 portant sur **l'attribution des** logements selon le régime du bail associatif finalisé le 25.04.2024

Examen ciblé No 84 portant l'attribution des logements selon le régime du bail associatif			
_	2	Ouvert	1
Recommandations proposées		Fermé	-
proposees		Refusé	1

Sur les deux recommandations émises par la Cour des comptes, une a été acceptée et une refusée.

Au 31 décembre 2024, aucune recommandation n'a encore été mise en œuvre.

La recommandation 1 était échue au 31 décembre 2024 et elle a fait l'objet d'un report d'échéance au 31 décembre 2025. Des rencontres ont eu lieu entre le Secrétariat des Fondations Immobilières de Droit Public (SIFDP) et les associations concernées. Pour une des associations, des contrats de bail « classiques » ont été signés entre la fondation et les locataires. Pour les deux autres associations, un contrat de bail associatif est en cours de finalisation et

devrait être signé en 2025. Il devrait permettre à l'Office cantonal du logement et de la planification foncière (OCLPF) d'effectuer les contrôles mentionnés dans la recommandation 1 de la Cour.

No 84 -2024: Examen ciblé portant sur l'attribution des logements selon le régime du bail associatif					
Numéro	Libellé	Priorité	Responsable	Date échéance	Statut
	Rendre le traitement des attributions des logements HBM conforme au règlement sur le logement (RGL)	Elevée	Département du territoire	31.12.2024 report 31.12.2025	Ouvert
	Conclure des baux entre la Fondation et les habitants des immeubles concernés	Elevée			Refusé

